

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DENIS BERGERON, président
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire
Mme GISÈLE GRANDBOIS, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LES ENJEUX LIÉS À L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION
DU GAZ DE SCHISTE DANS LE SHALE D'UTICA
DANS LES BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 6

Séance tenue le 5 juin 2014 à 13 h
Salle Théâtre La Scène
300, rue de la Concorde Nord
Saint-Hyacinthe

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 5 JUIN 2014	
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI	
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU	2
M. Denis Campeau	
Mme Chantal Denis	
M. Guy Drudi	
COMITÉ DE BASSIN VERSANT DOUZE ET MÉTAIRIE.....	17
Mme Micheline Healy	
M. Gérard Montpetit	
REGROUPEMENT NATIONAL DES CONSEILS RÉGIONAUX	
DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC.....	23
M. Philippe Bourque	
M. JACQUES FORTIN.....	34
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. JOSEPH GUILLEMETTE	44
M. PIERRE BATELLIER	51
CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC	67
M. Yves-Thomas Dorval	
M. Paul Muller	
CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX	80
M. Jan Frans Ricard	
M. Pierre Patry	
Mme Mireille Pelletier	
Mme FRANCE MERCILLE	93
MOT DE LA FIN	102

**SÉANCE DU 5 JUIN 2014
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs bonjour et bienvenue à cette sixième séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent.

10 Bienvenu également aux personnes qui suivent nos travaux sur Internet au moyen de la webdiffusion audio.

15 Mon nom est Denis Bergeron et je préside cette Commission d'enquête. Et je suis appuyé dans ma tâche par deux (2) commissaires, madame Gisèle Grandbois et monsieur John Haemmerli.

20 Nous allons poursuivre avec la présentation des mémoires par les participants. Le temps imparti est de quinze (15) minutes par présentation avec, le cas échéant, cinq (5) minutes pour échanger avec la Commission.

En fin de séance, il sera possible d'exercer un droit de rectification des faits. Les personnes qui désirent faire une telle rectification doivent s'inscrire au registre à la table d'accueil à l'arrière.

25 Je rappelle que le droit de rectification ne peut être utilisé que pour corriger les faits ou les données et non pour contester ou remettre en question une opinion exprimée par un participant.

30 Si le temps nous le permet, les personnes qui veulent présenter leur point de vue verbalement pourront le faire en s'inscrivant au registre à l'arrière. Ces personnes seront appelées par ordre d'inscription à ce registre à la fin de chacune des séances et elles disposeront de dix (10) minutes pour leur présentation.

35 Je souhaiterais également vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein. Toute personne qui le souhaite doit se sentir à l'aise d'être ici pour exprimer son opinion.

Je demande votre collaboration afin de maintenir un climat de respect pendant l'audience, afin d'éviter toute attitude méprisante ou toute manifestation d'approbation ou de désapprobation.

40 Alors aucun propos diffamatoire ne sera toléré au cours de l'audience.

Et je vous rappelle que les séances sont enregistrées.

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU**

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors j'inviterais maintenant les représentants de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu s'il vous plaît à s'avancer pour présenter le mémoire.

Bonjour madame, bonjour messieurs. Pour les besoins de transcription, je vous inviterais à vous présenter individuellement et je vous cède la parole pour votre présentation. Nous vous écoutons.

PAR M. DENIS CAMPEAU :

Bonjour. Je suis Denis Campeau, maire de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

PAR Mme CHANTAL DENIS :

Chantal Denis, conseillère municipale à Saint-Antoine-sur-Richelieu.

PAR M. GUY DRUDI :

Guy Drudi, citoyen de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

PAR M. DENIS CAMPEAU :

Alors nous venons aujourd'hui présenter notre mémoire au niveau de l'acceptabilité sociale et la gestion de risques de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schiste, c'est-à-dire un rapport inversement proportionnel et un coût social et économique pour la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Alors voyez-vous, l'acceptabilité sociale, c'est associé à la fois à la responsabilité sociale des organisations, à la gestion des risques ainsi qu'au concept de permis social d'exploitation.

Alors un risque est considéré acceptable par une collectivité lorsque celle-ci peut en accepter les conséquences, les dommages au regard de sa probabilité d'occurrence.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «En 2008...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 5, 3^e paragraphe, dernière ligne, «... du projet.»)

85 **PAR Mme CHANTAL DENIS :**

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «À l'été 2008...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 14, 1^{er} paragraphe, 2^e ligne, «... dans le shale.»)

90 **PAR M. GUY DRUDI :**

L'analyse des études environnementales démontre qu'il y a beaucoup de points dans leurs constats avec l'acceptabilité sociale et la gestion du risque.

95 Premièrement au niveau de la protection de l'eau, l'étude E3-4 montre qu'effectivement, il peut y avoir des déversements de boues de forage et qu'il y a des difficultés d'avoir un scellement parfait, et que l'exploitation de cette ressource se fait à proximité de zones urbaines ou suburbaines qui augmentent le potentiel de risques.

100 En ce qui concerne la contamination des eaux et des boues usées, l'étude E3-10 démontre également ou relève le fait que cette augmentation – premièrement, il est difficile d'évaluer les fuites et qu'effectivement, la cimentation de l'espace annulaire peut effectivement être tributaire de fuites qui n'auront pas été suffisamment répertoriées.

105 En ce qui concerne le traitement des boues et des eaux usées, l'étude E3-12c démontre effectivement, laisse supposer des insuffisances à la décontamination des boues usées.

110 En ce qui concerne la qualité des eaux de reflux, l'étude E4-1 démontre que certains contaminants peuvent, sans pour autant affecter l'efficacité du traitement, ne pas être enlevés et rejoindre le milieu naturel.

115 Mais ce qui est le plus important et ce dont nous avons parlé avec vous le 4 avril dernier, c'est au sujet des impacts psychosociaux et la gestion du risque où l'étude S3-4 démontre qu'il peut y avoir effectivement une contamination de la nappe phréatique, une contamination des eaux de surface, une infiltration de gaz dans les conduites et les bâtiments, et que pour finalement aller travailler et prévenir, il y a une constitution, on suggère la constitution d'un comité de concertation pour entreprendre une démarche commune.

120 Le comité de concertation devrait faire une caractérisation du milieu, essayer d'apprécier les
risques, mais tout ça aux frais – et ça, c'est une question que j'avais posée, et c'est ce qui m'avait
été répondu après quarante-cinq (45) minutes de recherche – donc la municipalité serait celle qui,
normalement, aurait à défrayer le coût de ces études.

125 Et on nous a mentionné également que si l'eau potable devenait contaminée, ce qui est écrit
également dans l'étude S3-4, c'était confirmé que la municipalité devrait prévoir des mesures
palliatives pour fournir un service à la vie essentielle comme celui de l'eau potable, et de prendre
les dispositions pour offrir l'eau potable à l'ensemble des besoins de base, et ce qui nous concerne,
130 nous, au niveau d'une municipalité rurale, c'est-à-dire à l'exploitation des fermes qui sont sur notre
territoire.

L'autre point aussi, c'est qu'on relève, à l'étude S3-5, des impacts psychosociaux en
135 agriculture, forêt et habitation, relativement au nombre de projets de gaz de schiste et au nombre
du développement.

Alors s'il est prévu un développement important, bien, je veux dire, les impacts vont être
140 encore plus sévères.

Donc il y a une nécessité à prévoir une réglementation contraignante en termes d'urbanisme
145 et de protection de l'eau, comme il vient de vous être mentionné par madame la conseillère Denis.

Enfin, le constat des études démontre que la Loi sur l'aménagement du territoire et de
l'urbanisme ne sont pas suffisantes actuellement, elles devraient être renforcées.

145 Et l'autre point, c'est qu'il existe des lois qui existent pour pouvoir encadrer les activités de
l'industrie, la Loi sur la qualité de l'environnement, la Loi sur la conservation du patrimoine naturel,
mais elles ne sont pas suffisantes.

150 De telle sorte que l'ensemble de la démonstration montre que l'acceptabilité sociale est liée
aux bonnes pratiques qui encadrent les risques qu'ils représentent pour le milieu. Or, selon
Beaulieu, elle a onze (11) conditions qui déterminent une bonne pratique, et parmi les onze (11)
conditions, nous en retenons trois (3)!

155 La prise en compte du facteur humain; la confiance et le respect; la fiabilité et la prévisibilité
et la proactivité.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 22, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Les pratiques...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 22, 1^{er} paragraphe, 3^e ligne, «... est précaire.»)

160 **PAR M. DENIS CAMPEAU :**

En conclusion!

165 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 22, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, «La municipalité...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 22, 2^e paragraphe, dernière ligne, «... plus élevé.»)

Alors avec le dépôt de notre mémoire sur l'acceptabilité sociale et la gestion des risques, nous sommes en mesure de faire les recommandations suivantes!

170 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 22, 1^{er} picot, 1^{re} ligne, «La municipalité...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 23, dernier picot, dernière ligne, «... dans ce présent mémoire.»)

175 D'ailleurs, sur les vingt-sept (27) recommandations émises par la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu dans son mémoire de 2010, quatre (4) seulement ont été finalisées.

Je vous en donne un exemple! Deux (2) exemples de recommandations qui n'ont pas été finalisées.

180 Alors c'est-à-dire la première : les compagnies gazières, en tant que citoyens corporatifs devraient se conformer aux mêmes lois municipales et provinciales que tous les autres citoyens du Québec sans aucune exception.

185 Le deuxième : nous suggérons le développement d'un marquage isotopique des produits utilisés par chaque compagnie pour le forage et la fracturation. Cette traçabilité permettrait d'identifier la responsabilité des industries en cas d'accident, les rendant ainsi plus imputables et facilitant l'issue des poursuites légales, le cas échéant.

190 Alors au nom de la population de Saint-Antoine-sur-Richelieu, je vous remercie de nous avoir écoutés. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

195 Je vous remercie de votre présentation.

Nous allons vous interroger sur les différents éléments que contient votre mémoire.

J'inviterais madame Grandbois dans un premier temps s'il vous plaît.

200 **PAR LA COMMISSAIRE :**

Peut-être une première question un petit peu plus générale!

205 Vous avez parlé d'acceptabilité sociale, vous avez présenté des définitions également dans votre document qui sont intéressantes.

J'aimerais peut-être prendre quelques secondes pour reprendre deux (2) définitions que vous présentez, et j'aurais une question suite à ça.

210 Je vais les lire rapidement pour que les gens dans la salle puissent suivre.

Donc en page 4 de votre document, vers le bas de la page, vous présentez deux (2) définitions d'acceptabilité sociale. Il y en a une qui dit :

215 «L'une des définitions couramment utilisées présente l'acceptabilité sociale comme le résultat d'un processus par lequel les parties concernées construisent ensemble les conditions minimales à mettre en place pour qu'un projet, programme ou politique, s'intègre de façon harmonieuse et, à un moment donné, dans son milieu naturel et humain.»

220 Donc c'est la première définition que vous proposez.

Puis vous en proposez une deuxième :

225 «Une seconde définition largement acceptée fait plutôt référence à la notion de risques. La notion d'acceptation sociale est directement liée à la perception qu'une mesure d'un projet peut laisser planer sur la vie ou la qualité de vie d'un milieu, donc sur l'utilisation des biens et des activités humaines de ce milieu. Dans ce cas, l'acceptabilité sociale est "l'acceptation anticipée d'un risque à court et à long termes qui accompagne soit un projet, soit une situation". Un risque est considéré acceptable par une collectivité lorsque celle-ci peut en accepter les conséquences, les dommages au regard de sa probabilité d'occurrence.»

230 Ça fait que vous avez fait un petit peu allusion à cette définition-là au début.

235 Ce que j'aimerais vous demander, c'est : est-ce que pour vous, ces deux (2) définitions-là, vous êtes à l'aise avec les deux (2) définitions ou est-ce que vous en privilégiez, vous êtes plus à l'aise avec une des deux (2)? J'aimerais juste avoir vos commentaires là-dessus.

PAR M. GUY DRUDI :

240 Le titre effectivement de notre mémoire démontre qu'on est davantage centré sur la deuxième définition.

On vous a présenté les autres définitions, juste pour dire qu'on voulait faire un inventaire.

245 Voyez-vous, on a lu vingt-cinq (25) des soixante-quinze (75) études environnementales stratégiques qui touchaient davantage les compétences dans lesquelles les municipalités évoluent, c'est-à-dire l'acceptabilité sociale, la gestion du risque, les réglementations, la gestion de l'eau. Donc ce sont ceux-là.

250 Pour ce qui est des autres questions qui étaient au niveau de l'économie, ayant trait à l'économie ou aux éléments techniques, on a laissé ça à d'autres spécialistes.

Donc pour nous, c'était vraiment en fonction de la gestion du risque.

255 Et en lien, il faut bien voir que la logique du mémoire et aussi de notre expérience est en lien avec l'expérience que Saint-Antoine a eue. Et il faut dire que l'expérience que nous avons eue est une expérience qui était la première et qu'actuellement, si on se fie au développement dans les dossiers énergétiques, et j'en réfère à un article récent de La Seigneurie sur le transport de l'essence à travers les villes de la Montérégie, le maire Daniel Martel a dit que lui aussi, il venait
260 d'être informé par un journaliste. Donc il n'y avait rien eu de ça encore qui s'était mis en place.

Donc ce faisant, compte tenu du risque, il ne jugeait pas ça acceptable.

265 Donc juste pour dire qu'à quelque part, l'acceptabilité sociale est en lien, c'est un concept, puis ça, on l'avait démontré, synergique qui doit contenir, je dirais, des liens avec les partenaires, mais ces partenaires-là, actuellement, la seconde définition dit que la gestion du risque estimée par la municipalité est inversement proportionnelle au coût et à l'impact, aux impacts sociaux.

PAR LA COMMISSAIRE :

270 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

275 Vous abordez dans votre mémoire un élément : «Nous sommes convaincus et affirmons qu'il est essentiel d'intégrer et d'impliquer le pilier municipal dans tout le processus d'autorisation et de suivi de l'exploration et de l'exploitation.»

PAR M. GUY DRUDI :

280 À quelle page s'il vous plaît, monsieur?

PAR LE PRÉSIDENT :

285 C'est la page 7, la fin du troisième gros paragraphe de la page 7.

Alors on comprend dans votre propos, c'est surtout le renforcement des responsabilités puis des législations qui relèvent de la municipalité, consolidation du schéma d'aménagement.

290 Moi, j'aimerais plutôt vous entendre, pour ce qui est du processus d'autorisation comme tel, dans quelle mesure verriez-vous l'implication éventuelle du palier municipal dans le processus d'autorisation de ce type d'activité?

PAR M. DENIS CAMPEAU :

295 Écoutez, au départ, ce qu'il faut voir, les municipalités, on est géré par des schémas d'aménagement via les municipalités régionales de comté.

Alors moi, si je veux faire un zonage industriel ou changer mon zonage commercial dans ma municipalité, j'ai beaucoup de demandes à faire et d'autorisations à recevoir de la MRC.

300 Alors au départ, c'est les municipalités. Et les MRC, comme vous savez, c'est le Conseil des maires qui gère ça.

305 Dans le cas de la MRC Vallée-du-Richelieu, nous sommes treize (13) maires, il y a un préfet et douze (12) conseillers, et nous sommes les maires. Alors c'est justement, ce sont les municipalités, c'est les maires qui devraient normalement avoir prépondérance et pouvoir décider ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

310 Donc par l'intermédiaire du respect du schéma d'aménagement par l'industrie, c'est ce que je comprends?

PAR M. DENIS CAMPEAU :

315

Bien effectivement. On a un schéma d'aménagement que nous, en tant que municipalité, on doit respecter. Alors c'est pas normal que quelqu'un puisse arriver et ne pas respecter notre schéma d'aménagement et tout bousculer.

320

On fonctionne à l'intérieur de notre schéma d'aménagement et sincèrement, que cela nous plaise ou non. Je dois me conformer au schéma d'aménagement, moi, en tant que maire.

Mais un citoyen qui arrive, un citoyen corporatif qui bouscule tout sur son passage, j'ai un problème avec ça.

325

PAR LE PRÉSIDENT :

Justement, un autre élément, un autre questionnement concernant l'aménagement du territoire!

330

L'Assemblée nationale a adopté une nouvelle Loi sur les mines en décembre, une Loi sur les mines, je le précise, où il y a un article qui prévoit que les municipalités pourraient désigner des zones qui seraient soustraites de l'exploitation minière. C'est des clauses qui sont actuellement non en vigueur.

335

Alors j'aimerais vous entendre là-dessus à titre d'autorité municipale. Dans quelle mesure vous réagissez à ce type de mécanisme là?

PAR M. DENIS CAMPEAU :

340

Écoutez, comment je pourrais dire, on va faire des citoyens de deuxième classe. On va se mettre à désigner des zones en leur disant, bien là, oui, on pourrait faire ça.

345

Ça prend un schéma d'aménagement dès le départ, et on revient encore à notre schéma d'aménagement. Il faut s'y conformer.

350

On peut pas arriver puis désigner des zones et ainsi de suite. Lorsque les citoyens sont venus en toute bonne foi acheter leur maison ou se bâtir une maison, ils se sont renseignés et ils savaient que c'était un zonage agricole, que c'était un zonage commercial dans telle région, dans tel coin de la municipalité et là, on s'en vient bousculer, autrement dit changer les règles du jeu lorsque le jeu est commencé. Ça ne fonctionne pas.

355 Et on revient aussi à une de nos recommandations, c'est qu'on veut que les citoyens
corporatifs soient traités de la même façon que tous les autres citoyens, avec les mêmes droits et
les mêmes lois, et respectent ces mêmes lois aussi.

PAR M. GUY DRUDI :

360 Si vous me permettez, monsieur Bergeron, un des constats des études, c'est les impacts
psychosociaux sur l'agriculture, forêt et habitation.

365 Je pense que minimalement, au niveau de la MRC, il y a des zones qui ont des vocations
privilégiées. Donc il y a des zones rurales où est-ce que la vocation privilégiée se trouve à être
l'agriculture.

370 Et les études démontrent, notamment S3-5, que le développement a eu, parce qu'ils ont pas
fait cette étude-là à l'intérieur du Québec, ils l'ont faite notamment en Pennsylvanie, mais ce que
les études démontrent c'est qu'il y a eu, je dirais, une dégradation du milieu même au niveau, et
c'est noté dans notre mémoire, donc il y a eu une dégradation du milieu agricole.

375 Donc à quelque part, il devient difficile pour l'autorité municipale, pour les gestionnaires et les
élus municipaux, d'autoriser et de développer en contradiction avec la vocation principale. Donc
c'est pour ça que je dis qu'à quelque part, il devient important, avec le schéma d'aménagement, de
respecter les zones majeures qui ont été décrétées en termes de développement régional.

PAR LE PRÉSIDENT :

380 Une dernière à vous soumettre! Vous faites allusion justement, puis je comprends que la
municipalité a une vocation essentiellement agricole, vous parliez d'aménagement du territoire,
comment voyez-vous le rôle de la Commission de protection du territoire agricole dans le
processus d'autorisation?

PAR M. DENIS CAMPEAU :

385 Écoutez, en 2008, début juillet 2008, on est venu forer un puits à Saint-Antoine-sur-Richelieu
dans le rang l'Acadie sur une terre agricole. Ils n'ont jamais eu le permis de la CPTAQ.

390 On s'est plaint à la Commission de protection du territoire agricole, on leur a dit. Ils ont
analysé la situation. Ça a pris environ un an.

Ils ont envoyé un avis d'infraction en leur disant : vous aviez pas le droit! Ils se sont défendus
en disant, bien, on croyait qu'on avait le droit!

395 Parce qu'en 2000, on a fait un forage, je crois que c'est dans la région de Shawinigan ou quelque chose comme ça, et on nous avait dit qu'on n'avait pas eu besoin de permis.

Là, on était rendu en 2008. On est en 2014, au mois de juin, ils n'ont toujours pas leur permis de la Commission de protection du territoire agricole.

400 Mais j'ai en ma possession une lettre qui date de 2010 dans laquelle le président de la compagnie Junex avertit la Commission de protection du territoire agricole que d'ici à quelques semaines, le puits sera fermé et le terrain sera remis en état.

405 Alors la Commission de protection du territoire agricole, écoutez, je sais pas qu'est-ce qu'ils font. Moi, la CPTAQ vient de me refuser un droit de transbordement pour les boues de fosse septique, parce qu'on voulait faire du transbordement dans de plus grosses citernes. Ils nous ont interdit ça et on s'y conforme.

Puis le gaz de schiste a été interdit, mais c'est toujours pas fermé.

410 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie. Madame Grandbois.

415 **PAR LA COMMISSAIRE :**

Juste pour compléter là-dessus! Donc vous dites qu'en 2010, vous avez eu ou vous avez vu une lettre de Junex mentionnant qu'ils allaient fermer et réhabiliter sous peu?

420 **PAR M. DENIS CAMPEAU :**

Oui.

PAR LA COMMISSAIRE :

425 Est-ce qu'ils ont effectivement – parce que si je me souviens bien, dans votre mémoire, vous sembliez dire que ça n'avait pas été fait à ce moment-là, qu'il y avait eu des complications additionnelles – est-ce que c'est réhabilité, le terrain en question?

430 **PAR M. DENIS CAMPEAU :**

Non, non. Le terrain est toujours là, c'est-à-dire qu'il y a toujours la tête de puits qui sort avec une petite clôture.

435 Et trois (3) fois par année, le ministère de l'Environnement vient faire ses relevés, parce qu'il y a une fuite de gaz, alors la fuite de gaz est environ à dix centimètres (10 cm) de la tête du puits qu'elle est perceptible, alors ils viennent faire le relevé trois (3) fois par année.

440 Et c'est exactement la même lettre qui a été envoyée ou à peu de choses près par la compagnie, je crois que c'est Gastem, je veux pas dire de faussetés, qui a le puits à Saint-Denis-sur-Richelieu, alors qu'ils ont envoyé au maire, cet hiver, en leur disant que sous peu, ils étaient pour réhabiliter le terrain et fermer le puits.

PAR LA COMMISSAIRE :

445 Mais si je comprends bien, la clôture, j'imagine, doit délimiter un espace assez restreint où est la tête de puits.

PAR M. DENIS CAMPEAU :

450 Exactement.

PAR LA COMMISSAIRE :

À l'extérieur de la clôture, ça, c'est réhabilité?

455 **PAR M. DENIS CAMPEAU :**

Non, il y a toujours la petite butte de terre.

PAR LA COMMISSAIRE :

460 Ça, ça n'a pas été réhabilité?

PAR M. DENIS CAMPEAU :

465 Absolument pas.

PAR LA COMMISSAIRE :

470 Et la Commission de protection du territoire agricole qui est supposée, disons, de s'assurer de la réhabilitation, depuis 2010, ça commence déjà à faire un bail...

PAR M. DENIS CAMPEAU :

475 Bien, ils se sont fait répondre à quelques reprises, ça va se faire bientôt, mais on attend le permis du ministère de l'Environnement.

Et après ça, lorsqu'ils ont, il semblerait, le permis du ministère de l'Environnement, ils disent, bien là, on attend le permis du ministère des Ressources naturelles!

480 Et lorsque le permis du ministère des Ressources naturelles arrive, malheureusement le permis du ministère de l'Environnement est périmé et il faut faire une nouvelle demande à l'Environnement!

485 Et c'est ainsi de suite, et la roue tourne.

PAR LA COMMISSAIRE :

OK, merci.

490 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE :

495 Votre règlement sur les nuisances, vous l'avez adopté en 2012, donc après la phase disons exploration?

PAR M. DENIS CAMPEAU :

500 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE :

505 Est-ce que vous avez eu l'opportunité d'y recourir ou de le tester à l'égard d'autres nuisances que celle de l'industrie du gaz de schiste?

PAR M. DENIS CAMPEAU :

510 Pas encore. Actuellement, c'est que le règlement sur les nuisances, le titre, bon, le Règlement numéro 2011-03 «Concernant l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles souterraines dans la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.»

515 Alors évidemment, on ne vise pas uniquement le gaz de schiste. C'est l'exploitation globale des ressources naturelles souterraines.

520 Actuellement, bien, c'est uniquement le gaz de schiste et effectivement, nous ne l'avons pas appliqué encore. Bien en fait, on s'en est pas encore servi, tout simplement parce que là, la tête de puits, puis on attendait, parce qu'on faisait nos demandes, on appelait l'Environnement, on appelait les Ressources naturelles.

On espérait, on avait un vœu pieu que tout se fermerait bientôt, tout cesserait bientôt, c'est pour ça.

525 **PAR M. GUY DRUDI :**

Si je peux me permettre de mentionner qu'il existe un règlement cependant sur les nuisances, autre que l'exploitation et l'exploration.

530 Et celui-ci a été, je pense qu'il est appliqué.

PAR LE COMMISSAIRE :

Appliqué, d'accord.

535

PAR M. GUY DRUDI :

Appliqué, oui.

540

PAR LE COMMISSAIRE :

Ça clarifie. Dans votre mémoire aussi, j'aimerais juste clarifier un point.

545 Lorsque vous parlez des constats des études sur la contamination des eaux et des boues usées, vous dites à un moment donné que compte tenu que le ciment Portland est utilisé malgré le déni de l'industrie, vous tenez ça d'où?

PAR M. GUY DRUDI :

550 Voyez-vous, ce qui s'est passé, c'est que le 4 novembre 2010, j'avais posé la question à Saint-Hyacinthe...

PAR LE COMMISSAIRE :

555 À la consultation précédente.

PAR M. GUY DRUDI :

560 À la consultation précédente, mais dans la première phase. Si on utilisait le ciment Portland pour la fracturation.

565 Et là encore, je ne sais pas pourquoi, mais il y avait eu de multiples consultations et finalement, le président, monsieur Fortin, si ma mémoire est bonne, avait posé la question : mais écoutez, monsieur pose une question bien simple, utilisez-vous ou n'utilisez-vous pas le ciment Portland?

Et les gens avaient dit non, on ne l'utilise pas.

570 Alors que peu de temps auparavant, j'avais entendu le président de Junex dire qu'il utilisait le ciment Portland.

575 On m'avait donc, lors d'une audition, d'une audience officielle, on a dit non, on n'utilise pas le ciment Portland. Donc voyez-vous, c'est un peu à ce niveau-là. C'est ce à quoi je fais référence, à une expérience personnelle, mais qui est notée dans vos documents.

PAR LE COMMISSAIRE :

Dans les transcriptions de la précédente.

580 **PAR M. GUY DRUDI :**

Exactement, parce qu'on en a reparlé deux (2) ans plus tard lorsqu'ils sont venus, lorsque les gens de l'étude environnementale sont venus consulter la municipalité.

585 **PAR LE COMMISSAIRE :**

D'accord. Un autre petit élément de clarification!

590

Dans les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire, il y a une préoccupation à l'égard du couvert forestier. Puis sur le site du ministère, il y a une carte du couvert forestier des municipalités.

595

Vous, vous êtes dans quelle catégorie? Êtes-vous en bas de quinze (15 %), entre le quinze (15 %) et trente (30 %), avez-vous un chiffre à nous proposer?

PAR M. DENIS CAMPEAU :

On est en bas de quinze (15 %). On est environ à douze pour cent (12 %). Douze-treize pour cent (12 %-13 %) du couvert forestier.

600

Alors c'est sûr que nous, on réglemente fortement évidemment la coupe des arbres et tout ça. Alors c'est terminé pour ainsi dire chez nous, il y a une réglementation.

PAR LE COMMISSAIRE :

605

Municipale ou la MRC?

PAR M. DENIS CAMPEAU :

610

En fait, il y a un règlement municipal qui entoure tout ça. Mais tout ce qui est des arbres et les boisés, c'est la MRC, et on est obligé de se référer aussi à la MRC.

Parce que lorsqu'on passe une réglementation à ce niveau-là, il faut que ce soit adopté via la MRC.

615

PAR LE COMMISSAIRE :

D'accord. Merci beaucoup.

PAR M. DENIS CAMPEAU :

620

Merci bien.

PAR LE PRÉSIDENT :

625

Alors merci de votre contribution aux travaux de la Commission, madame, messieurs.

COMITÉ DE BASSIN VERSANT DOUZE ET MÉTAIRIE

630 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors j'inviterais maintenant les représentants du Comité de bassin versant Douze et Métairie s'il vous plaît.

635 Bonjour madame, bonjour monsieur. Alors pour les besoins de transcription, vous présenter et on vous cède la parole pour vous écouter.

PAR Mme MICHELINE HEALY :

640 D'accord. Madame et messieurs les commissaires, mon nom est Micheline Healy, je représente le Comité de bassin versant des Douze et Métairie.

Je suis également membre de l'Association des retraités de l'éducation et de l'enseignement qui a appuyé le mémoire que je présente cet après-midi au niveau régional.

645

Alors pour ce qui est du Comité de bassin versant, notre comité est formé de représentants du milieu agricole, industriel, éducationnel, et notre première préoccupation est l'amélioration de la qualité de l'eau.

650 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Notre mémoire...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 1, 2^e paragraphe, dernière ligne, «... de notre région.»)

655 Par le présent mémoire que nous présentons aujourd'hui en cette journée mondiale de l'environnement!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Nous nous objectons...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 1, 3^e paragraphe, avant-dernière ligne, «... de New York...»)

660

Mais je pense qu'on a à tirer profit des enseignements qui nous sont fournis par les expériences de nos voisins.

665 Alors selon ces recommandations de ces scientifiques, elles priaient de ne pas autoriser les usines de filtration à traiter les eaux de reflux, parce que les moyens pour le faire ne sont pas adéquats.

Bon, si on donne des exemples plus près de chez nous!

670 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 4^e paragraphe, 1^{re} ligne, «En 2010-11...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 4^e paragraphe, 2^e ligne, «... de forage gazier.»)

675 Je dis traiter, parce qu'il semble que le traitement consistait principalement à faire de la dilution.

À ce moment-là, le maire de Huntingdon avait proposé de prendre en charge le traitement de ces eaux.

680 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 4^e paragraphe, 4^e ligne, «Les eaux de reflux...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 2, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «... ni décontaminées.»)

685 Ce qui s'est produit finalement, c'est de la dilution, parce que les normes sont définies par des termes comme le nombre de parties par million. Donc plus c'est dilué, bien évidemment, moins il y en a.

690 Alors les produits chimiques qui sont dilués pour répondre à des normes, pour abaisser la quantité, bien, ça devient inadéquat, parce que ce sont des normes qui sont adaptées pour des produits qu'on connaît bien, mais les six cent cinquante (650) produits qui sont utilisés dans le forage et l'exploitation, on ne connaît pas vraiment tous les impacts.

695 Alors ce qui a été fait, ça veut dire finalement que les citoyens de Montréal et de Longueuil ont dû finalement consommer les eaux qui ont été traitées, encore une fois entre guillemets, de cette façon-là.

700 C'est sûr que s'il y a seulement quelques puits qui sont en opération, peut-être que c'est moins inquiétant, mais si on permettait l'exploitation et le forage et qu'il y aurait une quantité très importante de puits dans la région, ça augmenterait évidemment la quantité de produits chimiques qui seraient utilisés, et ce serait certainement beaucoup plus inquiétant à ce moment-là.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Les normes...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 1^{er} paragraphe, 4^e ligne, «... au Québec.»)

705 Ce qui fait qu'en rendant une pratique légale, enfin, en maintenant la légalité d'une pratique, ça veut pas dire qu'on en assure la sécurité, finalement.

Bon, selon d'autres études ou d'autres recherches que nous avons faites, bon, c'est sûr que ça se passe en Europe, c'est pas chez nous.

710

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Un médecin...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 3^e paragraphe, avant-dernière ligne, «... non négligeables.»)

715

J'entrerai pas dans les détails au niveau des constats qui sont actuels au niveau de la santé et des maladies qui sont sans cesse en augmentation.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «... encore une fois...»)

720

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 1^{er} paragraphe, 2^e ligne, «... des polluants...»)

Dans des conditions optimales, les normes, peut-être qu'elles sont respectées, mais si on imagine des conditions climatiques adverses qui font en sorte qu'il y a une sécheresse prolongée par exemple, bien, ça fait en sorte que les concentrations de ces produits vont inévitablement augmenter beaucoup.

725

Dans un autre ordre d'idées, au niveau des coûts d'exploitation que j'ai très peu explorés au niveau du mémoire, mais si on commence à examiner les coûts qui seraient associés aux problèmes de santé, à la nécessité de décontaminer, à la sécurité des populations, aux dommages causés aux terres agricoles, etc., c'est loin d'être certain que tous ces coûts seraient inférieurs au revenu potentiel.

730

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 2^e paragraphe, 4^e ligne, «Peut-on vraiment...»)

735

FIN DE LA LECTURE (Page 6, 3^e paragraphe, 6^e ligne, «... de nos sols.»)

On a déjà, à Saint-Hyacinthe, une usine de biométhanisation qui est en route, qui n'est pas en opération, alors ce serait gagnant-gagnant pour tous les fronts.

740

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, 4^e paragraphe, 1^{re} ligne, «De plus...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 6, avant-dernier paragraphe, dernière ligne, «... de bassin versant.»)

745

Et qui est appuyée par notre Association de retraités de l'éducation.

Alors mesdames et messieurs les Commissaires, je vous remercie de nous avoir écoutés.

PAR LE PRÉSIDENT :

750 Merci de votre présentation.

Alors pour bien situer votre action en termes d'organisme de bassin versant, juste nous situer, le bassin versant est de combien de kilomètres carrés, il y a combien de population, vous êtes situés géographiquement où, juste un portrait général?

755

PAR Mme MICHELINE HEALY :

Le situer exactement exactement! On couvre des municipalités, on a Saint-Dominique entre autres qui est couverte. Je n'ai pas apporté la carte géographique. Combien de territoires, de kilomètres carrés! Il y a Saint-Hyacinthe qui est dedans.

760

PAR M. GÉRARD MONTPETIT :

Contrairement au Comité du rang Salvail, c'est deux (2) ruisseaux relativement petits qui se jettent, le cas du boisé des Douze, c'est un ruisseau qui a un petit parc linéaire nature ou sauvage, si je puis dire, sans amélioration.

765

Et la Métairie, c'est l'ancienne Métairie, c'est-à-dire l'ancienne ferme des religieuses. Et il y a souvent des étudiants qui plantent des arbres, ainsi de suite.

770

PAR Mme MICHELINE HEALY :

Et tout ça se jette dans la rivière Yamaska bien entendu.

775

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci. Est-ce que mes collègues ont des questions à soumettre? Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE :

780

Pour continuer sur la demande du président, madame a mentionné l'existence d'une carte. Enfin, si vous aviez peut-être un petit document qui présenterait le bassin.

PAR Mme MICHELINE HEALY :

785

Oui, je l'ai chez moi. Plutôt que de donner des chiffres qui n'ont pas de bon sens, j'aime autant vous l'envoyer. J'ai une idée globale des municipalités qui sont couvertes, mais je ne sais pas exactement.

790

PAR LE COMMISSAIRE :

D'accord, ça va bien.

795

Vous avez fait des représentations à l'effet que les usines municipales d'assainissement des eaux n'étaient pas appropriées, mais dans le fond, en fait ce que je voudrais valider avec vous, c'est qu'en première partie, il y a des gens du ministère qui sont des spécialistes des traitements, qui nous ont dit qu'avenant que la filière se développe, advenant que la filière des gaz de schiste se développe, le traitement dans les installations municipales n'était pas une option. Vous n'êtes pas rassurée par ça?

800

PAR Mme MICHELINE HEALY :

N'était pas une option, vous voulez dire que ça serait pas faisable?

805

PAR LE COMMISSAIRE :

Ça serait pas faisable.

810

PAR Mme MICHELINE HEALY :

Bien c'est sûr, c'est ça qu'on dit aussi.

PAR M. GÉRARD MONTPETIT :

815

Donc en d'autres mots, ils devraient construire une usine spécifique, capable de jouer avec ce genre de chose là.

PAR LE COMMISSAIRE :

820

Oui, mais c'est ce qu'on nous a dit aussi. C'est pour ça que je voulais savoir s'il restait un doute ou quelque chose.

PAR Mme MICHELINE HEALY :

825 Non, non, pas du tout, absolument pas.

PAR LE COMMISSAIRE :

830 C'est bon. Quand vous avez parlé de la fracturation hydraulique, vous dites, on sait qu'un puits peut avoir des ramifications jusqu'à quatre kilomètres (4 km) du lieu, je voulais juste être sûr, ramifications, pour vous, vous parlez du puits horizontal?

PAR Mme MICHELINE HEALY :

835 Du puits horizontal.

PAR M. GÉRARD MONTPETIT :

840 Ainsi que des fracturations ou des fractures naturelles qui seraient aggravées.

PAR LE COMMISSAIRE :

Ça va. Vous parlez du sous-sol, vous parlez pas d'effets en surface ou ailleurs?

845 **PAR Mme MICHELINE HEALY :**

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE :

850 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

855 Madame Grandbois.

PAR LA COMMISSAIRE :

860 Juste une petite question! Vous avez parlé du boisé des Douze, c'est les douze (12) quoi? Le savez-vous?

PAR Mme MICHELINE HEALY :

865 Bien, ce que je peux répondre là-dessus, c'est qu'il n'est pas le seul à s'appeler, c'est par rapport au ruisseau qui s'appelle comme ça, mais il n'est pas le seul ruisseau qui porte ce nom-là.

C'est des termes agricoles dépendant des rangs.

PAR M. GÉRARD MONTPETIT :

870 Il y a le rang des Vingt.

PAR Mme MICHELINE HEALY :

875 C'est ça.

PAR LA COMMISSAIRE :

880 OK, c'est en rapport avec une entité agricole.

PAR M. GÉRARD MONTPETIT :

885 Des termes qui sont là depuis cent cinquante-deux cents (150-200) ans.

PAR LA COMMISSAIRE :

890 OK, c'est beau. J'étais juste curieuse de savoir ça venait d'où. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

895 Alors je vous remercie de votre contribution aux travaux de la Commission, madame, monsieur. Merci.

**REGROUPEMENT NATIONAL DES CONSEILS RÉGIONAUX
DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC**

PAR LE PRÉSIDENT :

900 Alors je vous inviterais à vous présenter pour les besoins de la transcription.

PAR M. PHILIPPE BOURQUE :

905 Merci. Mon nom est Philippe Bourque, je suis directeur général du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec.

910 Bien évidemment, je suis seul aujourd'hui, j'aurais aimé ça être accompagné, mais je sais que de mes collègues ont déjà eu l'occasion de vous présenter un mémoire dans le cas du CRE Montérégie, je crois que c'est avant-hier, et je crois savoir que les gens du Conseil de l'environnement Chaudière-Appalaches vont aussi vous présenter un mémoire le 18 juin prochain.

915 Donc je m'excuse d'abord auprès des participants dans la salle, puisque je ne vais pas passer en revue l'ensemble des éléments du mémoire, j'ai plutôt préparé une présentation qui fait une synthèse des recommandations, donc pour essayer d'éviter, comme je présume que vous avez déjà lu le mémoire, donc je voulais surtout m'attarder aux éléments les plus importants.

 Évidemment la présentation sera disponible comme synthèse aussi, comme complètement à notre mémoire.

920 Donc simplement rappeler, j'ai divisé la présentation en quelques sections, d'abord je vais parler de l'évaluation environnementale stratégique en général qui a eu lieu sur les gaz de schiste.

925 Rappeler que nous au Regroupement des CRE, c'est en 2010 qu'on avait réclamé, lors d'une assemblée générale annuelle, la tenue d'une évaluation environnementale stratégique sur les gaz de schiste. On était à l'époque en pleine crise, on pourrait presque appeler une crise sociale au Québec où il y avait tout ce débat sur les gaz de schiste. Et ça a pris plusieurs mois, un premier bureau d'audiences publiques sur l'environnement, pour que finalement, le gouvernement donne suite à cette recommandation-là et tienne l'évaluation environnementale stratégique.

930 Pour nous, c'était vraiment le seul exercice qui permettrait d'assurer une évaluation complète et objective des incidences économiques, sociales et environnementales de cette filière-là et qui allait permettre d'éclairer le débat qui était, à ce moment-là, surtout un débat d'opinion et non pas un débat sur les faits.

935 Donc il y avait des gens qui disaient, on va s'enrichir avec ça; d'autres qui disaient non, on va nuire au développement de nos milieux, on va nuire au cadre social, on a créé des problèmes environnementaux.

940 Mais on n'avait pas l'information pour en juger. Donc pour nous, c'était seulement une fois qu'on aurait l'ensemble des informations d'une telle évaluation environnementale qu'on pourrait convenir si c'est pertinent ou non de développer cette filière-là.

Donc si j'en viens au résultat de cette évaluation-là qui a été connue récemment du public par le Comité de l'évaluation, pour nous, on est globalement satisfait des travaux qui ont été menés dans le cadre de cette étude.

945

C'est quelque chose d'assez unique et nouveau au Québec. Il y avait beaucoup, comment dire, d'expérience à acquérir dans ce domaine-là. Les ressources étaient pas nécessairement au rendez-vous, autant au niveau financier qu'au niveau de l'appui des ministères concernés, mais malgré tout, compte tenu en plus du délai, je pense qu'on a vraiment avancé avec toute l'information qui est maintenant disponible dans ce dossier-là. On voit beaucoup plus clair qu'on voyait à l'époque, justement où on se questionnait sur la pertinence.

950

Donc je pense que pour nous, il y a des gains importants qui ont été amenés grâce à ces travaux-là.

955

Ceci dit, malgré tout, on le constate en lisant le rapport du Comité, il reste encore du travail à faire si on veut dissiper tous les doutes quant à la pertinence de la filière. Il y a encore des études à faire, des choses à peaufiner. Il y a des hypothèses qui sont amenées parce qu'on n'avait pas l'information, donc on a débroussaillé un peu, mais il reste encore du travail à faire.

960

Entre autres, en ce qui nous concerne de façon particulière, sur la protection des eaux souterraines et sur la question des émissions de gaz à effet de serre.

Une des choses aussi sur laquelle on s'est beaucoup attardé dans le mémoire et depuis le début, c'est la question de l'analyse avantages-coûts. Parce que c'était essentiellement le seul argument qui était véhiculé par le gouvernement et les promoteurs à l'époque, de dire, bien, on va s'enrichir avec cette filière-là, pour nous, ça ne fait aucun doute, il suffit d'exploiter une ressource comme celle-là et, globalement, on va être gagnant sur le plan social!

965

Nous, on avait énormément de doutes, comme plusieurs autres d'ailleurs, et on espérait que l'évaluation environnementale allait apporter une réponse à ce comparatif entre les coûts qu'implique une telle exploitation et les avantages qui en découleraient pour la société.

970

J'ai préparé de façon, comment dire, en toute humilité, avec toute la compréhension que je peux avoir du dossier, j'ai essayé de figurer sur une figure ma compréhension de la logique derrière cette analyse avantages-coûts et ce qu'elle représente.

975

Je ne sais pas si vous voyez bien, parce que c'est écrit un peu petit. Je vais essayer de la décrire rapidement!

980

Donc dans la colonne de droite, on a l'ensemble des coûts. Puis il y a une figure qui ressemble à ça par ailleurs dans le document synthèse du Comité de l'évaluation, lorsqu'on parle de la rente et justement de l'analyse avantages-coûts.

985 Donc ce qu'on constate dans cette colonne de droite, c'est les coûts. D'abord en bas, c'est les coûts d'exploration et d'exploitation. Donc c'est les coûts qui sont assumés, dans ce cas-ci, par l'entreprise qui fait l'exploitation.

Et évidemment, l'entreprise, espérant générer un bénéfice lié à ces activités-là.

990

Donc l'entreprise, si on regarde dans la colonne de gauche, va espérer que le prix du gaz sur le marché va être suffisamment élevé pour couvrir ses coûts d'exploration et d'exploitation et générer des bénéfices.

995 Donc j'ai mis une première ligne pointillée aléatoire, tout à fait arbitraire, pour montrer qu'actuellement, le niveau de prix – c'est ce que nous dit l'évaluation environnementale – le niveau de prix du gaz n'est pas suffisamment élevé sur le plan privé pour permettre à ces entreprises-là d'espérer générer des bénéfices.

1000 Donc qu'il y ait moratoire ou pas, dans le contexte actuel, c'est pas intéressant pour personne d'exploiter la ressource.

Ceci dit, la question qu'il faut se poser maintenant, ce prix va évoluer dans le futur assurément vers la hausse, en raison de la raréfaction de la ressource, à partir de quand le prix va être suffisamment élevé pour qu'on puisse se dire, indépendamment des bénéfices que l'entreprise pourra en retirer, comment l'État, lui, va retirer de bénéfices?

1005

Est-ce que les coûts vont pouvoir être couverts par les bénéfices que l'État pourra en retirer!

1010 Donc évidemment, il y a des coûts de l'État qui sont la réglementation, le suivi, ce genre de chose là.

1015 Il y a des coûts pour les municipalités qu'il va falloir couvrir, les externalités environnementales et sociales. Un bénéfice, évidemment, puisqu'on dit qu'on veut s'enrichir avec ça, il faudra mesurer et espérer qu'il y ait un bénéfice à court terme.

1020 Mais comme on parle d'une ressource non renouvelable, on espère qu'on va aussi prendre en considération qu'il faudrait avoir une rente intergénérationnelle, donc générer des bénéfices qui vont pouvoir être versés à long terme pour les générations futures, un peu comme fonctionne le fameux fonds de la Norvège.

Et là-dessus, j'ai mis une petite parenthèse, c'est souligné aussi dans l'évaluation environnementale, qu'il va y avoir aussi un enjeu à débattre sur l'équité et le partage de cette rente-là entre l'entreprise qui prend les risques, qui veut développer et qui veut un juste retour sur son investissement, et la part qui va au gouvernement pour la rente.

1025

Donc juste pour dire que c'est un élément pour moi qui est essentiel pour la suite des choses dans ce dossier-là, mais dans celui du pétrole, dans celui des mines, dans celui de la forêt.

1030

Je pense qu'on doit, en tant que société, se donner un cadre d'analyse avantages-coûts comme celui-là pour le développement futur, si on veut prétendre à un développement durable. Il faudra assurément prendre des décisions dans l'avenir sur nos choix de développements en fonction d'une analyse comme celle-là qui, comme je vous le disais tantôt, est faite en toute modestie.

1035

Je ne suis pas un économiste, j'ai suivi un cours d'économie général au secondaire, puis pour le reste, j'ai appris ça sur le tas. Mais je pense comprendre que si on fonctionnait à peu près de cette façon-là, on prendrait des décisions responsables pour notre société aujourd'hui et plus tard.

1040

Maintenant, je termine peut-être avec certains éléments de recommandations par rapport à ça.

1045

Nous, on pense que d'abord, le BAPE doit recommander au gouvernement de compléter les travaux qui ont été initiés par le Comité d'évaluation environnementale stratégique et d'ailleurs, ça pourrait très bien se faire dans le cadre de la prochaine. Déjà, on nous a annoncé une prochaine évaluation environnementale globale sur les hydrocarbures, donc je pense que le rapport du BAPE va arriver à point nommé s'il peut arriver suffisamment tôt pour espérer donner des indications à cette prochaine évaluation environnementale pour compléter les informations manquantes.

1050

Ceci dit, pour ce qui est du Regroupement des CRE, nous, on pense que même si les connaissances sont incomplètes actuellement, il y a suffisamment d'éléments préoccupants par rapport entre autres aux émissions de gaz à effet de serre, pour qu'on conclue déjà qu'il serait fort peu probable que le développement du gaz de schiste puisse un jour se faire de manière acceptable.

1055

Donc on n'a pas toute, comme je dis, l'information, mais déjà celle qu'on a, à ce niveau-là, et compte tenu de l'importance stratégique que posent les changements climatiques pour le développement futur, ça nous porte à croire que ce serait une bien mauvaise idée.

1060 Je me permets par ailleurs en terminant des éléments de recommandations, je dirais ad hoc, en lien avec l'exercice qui s'est fait.

1065 D'abord, j'insiste sur le fait que ce serait important que le BAPE recommande au gouvernement du Québec de clarifier le cadre d'analyse et de consultation des projets de développement.

1070 Le cas des gaz de schiste est un exemple patent de notre inefficacité à gérer ce genre de situation là. Je l'ai mis en titre, c'est le deuxième BAPE, on a une évaluation environnementale stratégique, il y en aura d'autres.

On a vu la semaine passée, avec le plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures, qu'on parle de confier un mandat au BAPE pour un terminal, mais pas pour un projet d'oléoduc.

1075 On va avoir la Régie de l'énergie qui va traiter un des enjeux sur le gaz. L'ONE va être concerné, les commissions parlementaires, c'est le fouillis total. Les gens ne savent plus comment s'y retrouver.

Donc on perd énormément d'argent et ça sert personne.

1080 Donc je pense que ce serait absolument important qu'il y ait une révision de ce cadre d'évaluation environnementale au Québec.

Et entre autres, on suggère que le recours aux évaluations environnementales stratégiques soit maintenant systématisé dans cette révision-là.

1085 Et une particularité, là, je fais un pont avec le budget qui a été annoncé hier où le gouvernement a continué sur la voie de l'investissement dans les projets, avec un fond d'un milliard (1 G\$) pour investir dans les mines et les hydrocarbures, ça pose des problèmes au niveau de l'évaluation environnementale, du rôle du BAPE, du rôle du ministère de l'Environnement qui se trouve juge et partie, donc les bras agissants de l'État qui investissent et qui comptent sur la réalisation de projets alors qu'on questionne justement leur pertinence. Ça crée des problèmes de sens, ça crée des problèmes d'acceptabilité sociale.

1095 Je pense que vous avez aussi un mandat de peut-être donner des pistes sur la révision des évaluations en ce sens-là, parce que de plus en plus, on est confronté avec cette réalité-là.

Je termine rapidement, juste pour dire que globalement, il y aussi l'enjeu d'une stratégie énergétique. Donc on continue à traiter les enjeux énergétiques filière par filière, de façon

1100 désincarnée, sans vision globale, sans vision d'ensemble, malgré les travaux qui se sont faits
dernièrement sur une nouvelle stratégie énergétique, toute la consultation.

1105 Ce serait bien que le BAPE aussi recommande qu'on soit capable d'envisager le
développement des filières d'énergie, comme les gaz de schiste, mais comme n'importe quelle
autre filière, dans un contexte où on a une vision plus globale d'ensemble qui intègre la
consommation et la production.

Alors je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT :

1110 Alors merci de votre présentation.

Peut-être commencer par un point que vous avez soulevé! Vous avez parlé de la complexité
des processus d'évaluation environnementale.

1115 Avez-vous des suggestions à faire?

Quel serait, disons, le processus idéal pour en arriver à encadrer cette démarche?

PAR M. PHILIPPE BOURQUE :

1120 Bien écoutez, moi, j'ai pas les réponses sur comment devrait être le modèle idéal
d'évaluation environnementale.

1125 Ça fait plusieurs années qu'on se questionne au Québec sur la mise à jour de la Loi sur la
qualité de l'environnement. Il y a eu des travaux qui ont été menés là-dessus dont on connaît pas
les résultats malheureusement.

1130 Je fais juste le constat que c'est le fouillis. Constat que même les dirigeants, les
représentants de l'État ne savent pas trop non plus pourquoi un BAPE dans telle situation,
pourquoi pas, c'est quoi une évaluation, puis à quoi ça sert, quel est leur rôle, pourquoi tel projet
est assujetti, pourquoi un tel ne l'est pas!

1135 On fait des BAPE sur des projets d'aires protégées, mais on a une cimenterie qui va
augmenter de deux pour cent (2 %) nos émissions de gaz à effet de serre, puis on n'en aura pas.

Il y a des projets d'autoroutes qui vont impliquer aussi des augmentations de gaz à effet de
serre, on n'a pas de BAPE.

1140 Donc à mon avis, sur la question de l'assujettissement en soi, il y a un problème. Donc il faudrait regarder avec sérieux.

 Et je pense que si ça vient pas d'une recommandation du BAPE entre autres, je crois pas qu'il y ait suffisamment de rapport de force de qui que ce soit ailleurs dans la société pour suggérer une telle chose. Et ça s'est fait.

1145 À un moment donné, le gouvernement était prêt à aller vers une mise à jour de la loi puis pour toutes sortes de raisons, ça ne s'est pas fait, donc il va falloir qu'il y ait un momentum à un moment donné.

1150 Je pense qu'il y en a un là. Parce que ça ne sert personne, comme je disais, à la fois du côté des citoyens qui savent pas comment s'y retrouver, ils sont toujours en train de réclamer une nouvelle consultation parce qu'ils n'ont pas de moyen de s'exprimer sur des projets, puis à la fois pour disons les représentants du milieu industriel qui disent que c'est complexe, qu'ils ne savent pas non plus, si jamais ils vont être confrontés, où le gouvernement va tu mettre une loi spéciale ou

1155 un moratoire, parce que justement le cadre n'est pas là, le cadre n'est pas clair, il n'est pas défini.

 Mais j'ai pas de réponse sur le comment. Je ne suis pas un spécialiste en droit, puis je connais pas la Loi de la qualité de l'environnement non plus dans ses détails pour savoir comment procéder, mais il y en a, je sais, qui réfléchissent à ce genre de chose là.

1160 **PAR LE PRÉSIDENT :**

 Merci. Madame Grandbois.

1165 **PAR LA COMMISSAIRE :**

 Monsieur Bourque, peut-être une question assez générale sur la question des gaz à effet de serre puis le fameux SPEDE.

1170 Je prendrais peut-être comme point de départ, dans le mémoire que vous avez déposé, parce que vous n'avez pas élaboré beaucoup, vous n'avez pas eu l'occasion, alors à la page 17, vous mentionnez :

1175 «Précisons que le Québec consomme actuellement du gaz naturel dont l'approvisionnement provient principalement de l'Ouest canadien et des États-Unis. Par conséquent, il n'y a pas d'émissions de gaz à effet de serre reliées à l'exploitation de gaz naturel dans le bilan du Québec actuellement. Pour cette raison – s'il y avait exploitation – chaque tonne de gaz à effet de serre qui

serait générée par la filière du gaz de schiste s'ajouterait au bilan des émissions de gaz à effet de serre du Québec.»

1180

Alors c'est sûr qu'actuellement, dans la façon dont on parle d'émissions de gaz à effet de serre, on est sur une logique, on regarde ce qui est produit à l'intérieur d'un territoire. Ce qui est disons incomplet comme portrait bien entendu, parce que disons, comme consommateur, on peut certainement prétendre qu'on est responsable des gaz à effet de serre associés à la production de ce qu'on consomme, que ce soit produit ici ou non.

1185

Mais effectivement, la façon dont c'est comptabilisé actuellement, si c'est pas produit ici, si c'est importé, bon!

1190

Mais donc, si c'était généré ici, on a quand même le système du SPEDE.

Donc j'aimerais quand même avoir votre analyse ou enfin la façon dont vous et votre organisme voyez le SPEDE et ses modalités dans un dossier comme ça?

1195

PAR M. PHILIPPE BOURQUE :

Bien évidemment, je ne suis pas non plus un spécialiste du système de plafonnement et d'échange des émissions. Ceci dit, je comprends que c'est devenu un peu le sauf-conduit de qui que ce soit qui justifie une nouvelle augmentation, donc un nouveau projet qui générerait des gaz à effet de serre. On se dit, bien, ce sera pris en charge par le système de plafonnement d'échange, et c'est vrai.

1200

Ceci dit, c'est pas gratuit. C'est-à-dire que si on augmente les émissions à cause par exemple d'une nouvelle industrie, je parlais de la cimenterie de Port-Daniel tout à l'heure, ça peut être l'exploitation des gaz de schiste, ça peut être toutes sortes d'autres industries, bien évidemment, ça va impacter les crédits qu'il va falloir compenser ailleurs, soit en les réduisant dans un autre secteur, soit en demandant des efforts supplémentaires, par exemple dans le secteur du transport, soit finalement, bien, il va falloir acheter des crédits à l'étranger pour compenser cette hausse des émissions. Parce que notre plafond, lui, il change pas.

1210

On a une cible, on veut maintenir un niveau d'émissions à un certain niveau, donc toute augmentation doit être compensée par une baisse ailleurs.

1215

Et souvent peut-être par des coûts qui vont être plus élevés. Tout est un jeu, où est-ce que se fait la meilleure économie en termes de réduction de gaz à effet de serre.

Donc il y a plusieurs problématiques derrière ça.

1220 Déjà les indications sont à l'effet que dans le système actuel où il n'y a pas que le Québec et la Californie, on s'enlign vers une situation où on va acheter beaucoup de crédits en Californie. Donc on va payer ici pour qu'il y ait des réductions d'émissions de gaz à effet de serre qui se fassent en Californie.

1225 Donc on n'aura pas ce que j'appelle les coûts bénéfiques de ces réductions-là. Si on réduit par exemple les émissions de gaz à effet de serre dans les transports au Québec, on réduit aussi la pollution atmosphérique. On améliore la qualité de vie et tout ça. Donc ça, on n'aura pas ces bénéfices-là.

1230 On va seulement avoir le coût qu'on va payer pour une tonne de GES qui va être réduite à l'étranger.

Donc je pense qu'il faut se questionner, c'est vrai qu'on a une tendance en disant, bien, le SPEDE va s'en occuper, on n'a pas à s'en inquiéter.

1235 Mais il y a des contrecoups à ça. Et il y a des implications. C'est vrai qu'il va y avoir un jeu d'apprentissage derrière ça, comme je dis, je ne suis pas spécialiste, mais personne ne l'est. Tout est nouveau un peu dans ça.

Mais c'est une préoccupation qu'il faut avoir.

1240 **PAR LA COMMISSAIRE :**

1245 Il semblerait quand même que dans le cas de la production de gaz de schiste, si jamais ça se faisait, les gazières auraient à acheter cent pour cent (100 %) de leur droit de production. Contrairement à certains gros projets du secteur manufacturier où là, disons, le traitement qui est fait est différent.

Mais enfin, merci pour votre réponse.

1250 **PAR M. PHILIPPE BOURQUE :**

À ce moment-là, ça s'ajoutera dans les colonnes d'évaluation des coûts pour eux. À partir de quel moment le prix du gaz va être suffisamment élevé pour compenser cette perte-là qu'ils devront assumer en payant des droits!

1255 **PAR LA COMMISSAIRE :**

Merci.

PAR M. PHILIPPE BOURQUE :

1260 Ça fait plaisir.

PAR LA COMMISSAIRE :

1265 J'aurais une autre petite question aussi, complètement un autre sujet!

Vous avez fait une recommandation à la page 20 de votre document, et vous avez pas eu l'occasion d'y revenir dans votre présentation!

PAR M. PHILIPPE BOURQUE :

1270 Ça m'inquiète.

PAR LA COMMISSAIRE :

1275 Non, je ne pense pas, c'est pas inquiétant. Vous avez tout simplement suggéré que le gouvernement impose aux associations industrielles et aux entreprises qu'elles soient accréditées selon la nouvelle norme BNQ 21000.

1280 Pourriez-vous juste nous en dire un peu plus sur cette norme-là et pourquoi vous pointez cette norme-là en particulier dans ce cas-ci?

PAR M. PHILIPPE BOURQUE :

1285 Je pense que c'est une question que vous pourriez adresser lorsque les gens du CRE Chaudière-Appalaches vont présenter. Ça vient d'eux.

1290 Moi, j'ai accueilli très positivement la suggestion qu'ils ont faite, parce que, bon, ils ont fait la démonstration que l'industrie, malheureusement, ne fait pas la démonstration de l'intégration des enjeux du développement durable dans ses pratiques.

1295 Et je pense que cette norme-là est bien reconnue, le Québec a joué un rôle important dans l'accompagnement et la compréhension de ce rôle-là dans la volonté de la diffuser dans les PME, les entreprises québécoises. Donc ce serait la moindre des choses qu'une nouvelle industrie qui vient s'implanter applique cette même norme là qu'on souhaite implanter ailleurs.

Donc pour le choix comme tel, est-ce qu'il y aurait d'autres pratiques, ça, je ne peux pas vous le mentionner.

PAR LA COMMISSAIRE :

1300 On va retenir ça quand on va les voir. Merci.

PAR M. PHILIPPE BOURQUE :

1305 Ça fait plaisir.

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors merci de votre collaboration et de votre contribution aux travaux de la Commission.

1310

JACQUES FORTIN

PAR LE PRÉSIDENT :

1315

J'inviterais maintenant monsieur Jacques Fortin s'il vous plaît.

Évidemment, pour le représentant, monsieur Bourque, vous déposez votre présentation?
D'accord, merci.

1320

Alors bonjour monsieur Fortin.

PAR M. JACQUES FORTIN :

1325

Bonjour.

PAR LE PRÉSIDENT :

La parole est à vous pour votre quinze (15) minutes de présentation. Nous vous écoutons.

1330

PAR M. JACQUES FORTIN :

Bien, je vais me surveiller moi-même!

1335

Alors écoutez, je choisis de venir devant vous pour faire une présentation, parce que d'abord, je suis extrêmement sensible aux questions qui sont débattues autour de cette

problématique des gaz de schiste. Ça fait quand même assez longtemps que je fréquente le Collectif scientifique d'universitaires qui se sont formés autour de cette question-là.

1340 Et moi, je suis venu à cette question-là parce que depuis quarante (40) ans, j'enseigne la comptabilité, la finance et la gestion, je connais donc assez bien les modèles d'affaires qui sont utilisés dans le contexte du développement des ressources naturelles.

Je connais très bien les mécanismes de prévision financière.

1345 Et depuis des années, j'ai travaillé en comptabilité environnementale notamment à la réflexion sur la mesure puis la monétarisation des externalités.

1350 Alors c'est la raison pour laquelle je me présente devant vous aujourd'hui, parce que quand je regarde un peu la façon dont on procède en général pour l'évaluation des grands projets qui dérangent comme ceux-là et comme la cimenterie, et comme les pylônes d'Hydro-Québec, on a tendance à balayer plus facilement du revers de la main la mesure des externalités et l'impact financier que ça représente.

1355 Et on a tendance également bien souvent à s'engager de façon précipitée dans des exploitations.

1360 Et j'en veux pour preuve, si je reviens un peu dans mon expérience de jeune homme, j'ai quand même assisté, au cours de ma courte vie, à la destruction de la pêche hauturière avec la perte de la morue et des poissons de fond, avec la destruction également de l'économie forestière au Québec, les pluies acides, le réchauffement climatique.

1365 Des désastres environnementaux donc, même si je ne suis pas si vieux que ça, j'en ai quand même vu. Et ils ont tous en commun une caractéristique, et la caractéristique principale de ces désastres-là, c'est d'avoir été la conséquence d'une exploitation précipitée et outrancière de la ressource.

1370 Et en l'occurrence ici, il se trouve que ce sont des ressources naturelles, et maintenant qu'on a été confronté aux résultats de ces aventures, on se retrouve avec de nouvelles aventures, et puis celles qui m'ont le plus touché ces dernières années, ça a été les gaz de schiste. Parce que là, on touche vraiment à la terre.

1375 Et ça a été également le développement minier, notamment en ce qui touche la nouvelle approche, c'est-à-dire miner à fort tonnage et faible teneur en multipliant les mines à ciel ouvert qui ont un effet tout à fait dévastateur sur l'environnement.

Alors évidemment, cette culture de la précipitation, il faut comprendre qu'elle est intimement reliée à la dynamique des marchés financiers.

1380 Si je pense gaz de schiste, je pense pétrole ou je pense pétrole albertain, et je suis une entreprise, je ne pense pas sécurité énergétique pour le Canada, là, c'est pas à ça que je pense!

Je suis un investisseur, je mets de l'argent dans un projet à l'instant zéro, et il faut que le plus rapidement possible, la totalité de l'argent que j'escompte en tirer soit sortie de terre.

1385 Alors évidemment, si je pense gaz de schiste, je pense pas faire un petit puits ici et là. Je ne pense pas non plus pérenniser la ressource le plus possible.

1390 Je pense rentabiliser mon investissement, le sortir le plus rapidement possible. Et l'une des façons de le sortir le plus rapidement possible, c'est de le vendre à l'étranger.

1395 Alors si je pensais véritablement sécurité énergétique, ce que je me dirais, c'est : voilà, nous sommes en 2014, nous n'avons pas besoin au Québec à l'heure actuelle, dans notre bilan énergétique, de gaz de schiste, laissons-le là et gardons-le au cas où nous ne soyons pas capables de faire évoluer notre bilan d'actif productif d'énergie à un rythme technologique qui permettrait d'éviter de produire davantage de gaz à effet de serre en extrayant ces choses-là du sol.

1400 Alors donc, en vertu de cette dynamique, c'est clair que je ne peux pas m'attendre à être protégé sur le plan de la sécurité énergétique par le développement d'une industrie comme celle-là, à un moment comme celui-ci.

1405 L'autre chose qui me préoccupe beaucoup, c'est que dans bien des projets qui dérangent encore une fois, la culture de l'erreur de prévision s'est installée depuis longtemps et on en vit deux (2) actuellement de façon assez aigüe, le CUSM et le CHUM. On voit que l'erreur de prévision, malgré tout ce qui se dit, malgré toutes les Commission Charbonneau, malgré tout ce qui se fait, cette culture, elle est encore bien présente et elle va nous coûter très très cher.

1410 Et bien sûr, il y a la négation des externalités sous prétexte que c'est non mesurable ou difficile à mesurer.

1415 Là-dessus, et c'est un des points principaux que je veux faire aujourd'hui – en regardant ma montre – là-dessus, ce que je vous dirais, c'est que simplement par analogie, regardons un petit peu l'argent que les compagnies d'exploitation pétrolière et gazière vont investir pour aller connaître la valeur véritable de la ressource et établir leur propre prévision de revenu sur la base de ce qu'ils vont retirer ou de ce qu'ils espèrent retirer de l'exploitation des gaz de schiste.

1420 Si on fait juste regarder un petit peu l'argent qu'on met là-dedans – et là, on parle de dizaines et de dizaines et de dizaines de millions, et qu'on compare avec l'argent qu'on va mettre pour essayer de mesurer l'impact sur la valeur des propriétés foncières, l'impact sur la valeur touristique d'une région, l'impact sur la qualité de vie des citoyens, sur la santé des citoyens, sur le stress, le risque financier qui est assumé par les communautés locales parce qu'elles assurent en quelque sorte les conséquences d'un événement tragique ou d'un accident environnemental!

1425 Alors si on mettait juste le dixième du quart du cinquième de ce qu'on va mettre en exploration, que les compagnies vont mettre en exploration pour essayer de comprendre vraiment quelle richesse, eux vont réussir à obtenir de cette exploitation, et qu'on le mettait pour essayer de comprendre quelle richesse on enlève aux gens qui en subiront les conséquences, on aurait probablement un bilan qui nous expliquerait avec beaucoup plus d'éloquence les raisons de la résistance.

1430 Une résistance qu'on ne peut pas exprimer de façon autre que qualitative et qui, bien souvent, est qualifiée un petit peu d'émotive, parce que les gens n'ont pas les moyens financiers de faire le travail, de calculer quelle est la richesse qu'on leur arrache, mais ils le savent qu'on leur en arrache.

1435 Et moi, je pense qu'à partir du moment où on veut, sur le plan financier, faire une analyse sérieuse du rendement de ce type de projet là, il va falloir le regarder, non seulement sur le plan de la perspective globale, c'est-à-dire qu'est-ce que ça rapporte à l'État, mais le regarder également sur une base de partie prenante.

1440 Alors il y a de toute évidence dans un projet comme celui-là du transfert de richesse vers un type de partie prenante vers un autre. Ce que je vous propose, c'est de faire en sorte que chacune des parties prenantes soit analysée pour ce qu'elle gagne et ce qu'elle perd et qu'on prenne la peine d'investir suffisamment pour monétariser.

1445 Et qu'en bout de ligne, on soit capable de faire, par consolidation, un véritable calcul de résultat global.

1450 Et qu'on sera capable de mesurer correctement quel est l'impact pour la société québécoise d'un projet comme celui-là.

1455 Alors moi, ce que je dis donc, quittons simplement, il y a l'État, il y a les entreprises, non, il y a l'État, il y a les entreprises, il y a les citoyens, il y a les riverains, il y a les contribuables, il y a tous ces groupes de partie prenante.

Et quand on aborde la question qu'on veut regarder, il faut être très prudent dans notre approche, parce que les fondements mêmes de l'analyse financière, quand on calcule le rendement d'un projet, c'est différentiel.

1460 C'est-à-dire qu'est-ce qu'il m'ajoute! Exemple d'une erreur régulièrement commise, voici que nous allons contribuer au PIB de tant parce que nous allons créer trois mille (3000) emplois dans tel secteur industriel!

1465 Mais là on parle d'un secteur industriel où la main-d'œuvre est très spécialisée. Les gens travaillent, il n'y a pas beaucoup de monde qu'on va aller chercher qui sont sur l'aide sociale à l'heure actuelle ou qui sont sur l'assurance chômage, qui vont venir, qui vont sortir de l'aide sociale au Québec, qui vont sortir de l'assurance chômage, pour participer à ça. C'est du déplacement de main-d'œuvre ou de l'importation de main-d'œuvre.

1470 Alors moi, je dis, si on calcule le rendement en termes d'emplois et de PIB, il faut le faire sur une base absolument différentielle.

1475 Il faut regarder également les usages alternatifs. Et les usages alternatifs, ça, ça veut dire, bien, si on s'en va pas là-dedans et qu'on évite de se donner du confort, de l'argent facile et de l'énergie facile, on va se rapprocher davantage, en termes d'investissement en recherche et développement, des sociétés qui, dans dix (10) ans, seront les plus avancées en termes de production d'énergie et non pas des sociétés qui sont celles du dernier demi-siècle.

1480 On va également écouter le silence du marché en matière de ressources non renouvelables. On nous dit, ah, le prix du gaz, il est bon, le prix du gaz, il est pas bon. On le sait pas, le prix du gaz, quand est-ce qu'il va être bon!

1485 Je suis un investisseur boursier. Je le sais pas, moi, exactement quand est-ce que le prix va être bon ou pas. Je vais patienter, patienter, patienter jusqu'à ce que j'aie des signes que j'ai atteint le maximum.

1490 Alors on n'est pas capable aujourd'hui de dire ce qu'on perd en décidant demain matin de commencer une exploitation comme celle-là plutôt que d'attendre dans vingt (20) ans quand on en aura réellement besoin.

Il y a un coût d'opportunité là-dedans qui est très important.

Et puis la monétarisation des externalités, plus mesurables qu'on le croit, leur évaluation a un coût et je dis, moi, cette évaluation-là, on ne peut pas la confier à l'industrie parce qu'elle ne

1495 serait pas crédible. Le citoyen ne peut pas la faire parce que c'est vrai que ça coûte cher, que ça demande le recours à des spécialistes.

1500 Mais en bout de ligne, il reste que le seul endroit où ça peut se faire véritablement, c'est l'État, quitte à ce que celui-ci refille la facture à toutes les parties prenantes qui, tôt ou tard, en bénéficieront.

1505 Alors regardons maintenant peut-être, je n'aurai pas le temps de tout couvrir ce que je voulais, mais peut-être juste regarder pour l'État, les contribuables et une couple d'exemples d'externalités qui sont souvent présumées non mesurables mais qui le sont en réalité.

1510 Alors regardons pour l'État et ses contribuables, ce que ça pourrait être les revenus. Bien sûr les redevances! Mais les redevances, on le sait, là, le modèle de calcul de redevances qui est proposé est analogue au modèle de calcul de redevances minières.

1515 Et on sait que malgré les améliorations qui ont été apportées par le gouvernement précédent au régime de redevances minières, il reste que ça demeure famélique comme résultat net, famélique.

1520 Et que nos partenaires corporatifs vont tout faire pour les éviter.

1525 Il y a les impôts corporatifs, mais les impôts corporatifs, attention, les explorateurs seront davantage locaux et seront davantage des juniors d'exploration qui prennent de très très gros risques, mais qui n'ont pas tellement les reins solides financièrement.

1530 Les exploitants seront probablement des multinationales étrangères. Alors il y a un danger là d'exportation des bénéfices.

1535 Tout comme d'ailleurs il y a un danger de réduction de la richesse ajoutée imposable par le jeu des transactions de transfert des actions des juniors vers les actions vers les sociétés qui vont exploiter.

1540 Il y a la vente de permis. On sait que c'est déjà à peu près réglé, on n'a rien retiré de ça.

1545 Il y a le rendement sur quelques investissements publics, les routes, les usines d'épuration, etc.

1550 Il y a la fiscalité sur les emplois créés, bien sûr dans la mesure où on est capable d'en faire une analyse différentielle.

1535 Et la question de la sécurité énergétique que j'ai un peu critiquée tantôt.

Bon, les dépenses directes, les crédits d'impôts, les droits donnés de recherche, les analyses préalables, le contrôle de l'exploitation, la promotion des choix de l'État et les externalités.

1540 Bon, les externalités, je parle de celles de l'État. L'assurance risque en cas de contamination.

Voilà un bel exemple d'externalités. On parle de risque. On mentionne régulièrement le mot risque. Nous allons prendre des risques, nous allons prendre des risques, nous allons prendre des risques. On les mesure pas.

1545 On ne mesure pas la valeur du risque. Ah, il y a une probabilité derrière ça, il y a un événement qui pourrait coûter très cher, il faut mettre les deux (2) ensemble pour être capable de calculer exactement quel est le prix de la facture. Toutes les compagnies d'assurance sont capables de le faire.

1550 Alors quand une compagnie d'assurance vous répond : je ne peux pas vous assurer, c'est parce que vous allez devoir probablement subir les conséquences d'un risque.

1555 Comment je mesurerais le risque par exemple sur l'exploitation des gaz de schiste? Bien, on en a parlé tantôt un petit peu, c'est pas compliqué, quel est le risque maximum? Le risque maximum sur l'eau par exemple, c'est la perte de la nappe phréatique. C'est la contamination des cours d'eau. Alors combien ça va coûter pour substituer l'approvisionnement actuel par un approvisionnement équivalent!

1560 Risque maximum. Y a-t-il une compagnie d'assurance qui veut prendre le risque, personne, donc c'est la communauté qui le prend ou c'est l'entreprise.

Si c'est l'entreprise qui le prend, comme n'importe quelle autre compagnie d'assurance, elle doit avoir en fiducie un montant qui lui permet de couvrir les conséquences du risque assumé.

1565 Mais les juniors d'exploration n'ont pas ce type d'argent là. Et si on veut en faire la vérification, jetons un coup d'œil sur les rapports annuels qu'ils produisent régulièrement.

Alors voilà un exemple de risque.

1570 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Fortin.

1575 **PAR M. JACQUES FORTIN :**

Oui, j'ai fini. Dernier exemple! Exemple sur l'évaluation foncière des propriétés.

1580 Moi, je vous garantis que n'importe quand, un expert en évaluation immobilière est capable de vous dire avant et après gaz de schiste. Si vous voulez savoir quels critères il devra regarder, je pourrais vous en faire une liste, mais j'ai épuisé mon temps.

1585 Et j'espère avoir quand même un petit peu passé mon message selon lequel normalement, si on fait les choses comme il faut, avant de demander aux sociétés d'exploration pétrolière et gazière de mettre cent-cent cinquante millions (100 M\$-150 M\$) dans l'exploration, assurons-nous que nous, comme société, on a fait nos calculs correctement et qu'on sait combien on gagne et combien on perd.

1590 Et si quelqu'un me dit, excusez-moi, il y a un risque d'incertitude quant aux résultats, je vous dis qu'à l'heure actuelle, quand l'État nous dit, nous allons retirer tant de centaines de millions de ça, l'incertitude là-dessus, elle est maximum, on n'en sait rien, absolument rien.

Voilà.

1595 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci pour votre présentation, monsieur Fortin. Vous allez déposer votre présentation?

1600 **PAR M. JACQUES FORTIN :**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

1605 Est-ce que mes collègues ont des questions à soumettre à monsieur Fortin? Madame Grandbois.

PAR LA COMMISSAIRE :

1610 Vous avez parlé de la difficulté de chiffrer et de quantifier les externalités. C'est évident que c'est tout un problème.

On a beaucoup de projets, je vais prendre l'exemple des éoliennes.

1615 On a vu des situations où justement, les externalités de chaque entreprise ou de chaque individu qui subissait un préjudice, ça n'a pas pu être quantifié.

1620 La solution qui a été retenue c'est, dans le fond, d'avoir une partie des redevances ou une compensation, mais souvent une partie des redevances dans ce dossier-là, versée au niveau des municipalités ou de la MRC. Donc une compensation collective versus des préjudices qui sont quelquefois collectifs, quand même en partie collectifs, mais souvent individuels.

Alors pour le moment, c'est ce qu'on voit souvent. Quelle est votre réaction?

1625 **PAR M. JACQUES FORTIN :**

Moi, ce que je vous dis, mon métier, c'est de faire de la prévision financière. Donc d'aller chercher le plus loin possible la science qui me permet de prédire éventuellement les conséquences sur les flux de trésorerie.

1630 Moi, je vous dis que quand on utilise l'argument suivant lequel c'est pas quantifiable, ce n'est pas vrai. Je dis que ce n'est pas vrai.

1635 Il y a des citoyens qui sont impactés par la présence des éoliennes chez eux, on a détruit une grande partie de leur qualité de vie, on a détruit la valeur de leur propriété, alors très bien, nous allons vous racheter et nous allons tenter de vous donner une somme qui vous permettra de vous réinstaller dans des conditions comparables à celles que vous avez à l'heure actuelle, et votre propriété, nous allons la vendre à quelqu'un qui est prêt à assumer les impacts et les inconvénients de l'éolien.

1640 Alors ça, c'est individuellement, je peux le faire. Je peux le faire. Mais c'est facile de dire, ah, ce n'est pas possible.

1645 Pourquoi c'est pas possible? Parce qu'on sait très bien qu'au bout de la ligne, il y a de l'argent en cause là-dedans, et il y en a beaucoup. Et qu'on accepte systématiquement la réponse, ce n'est pas possible. Alors que c'est possible, c'est tout à fait possible.

PAR LA COMMISSAIRE :

1650 C'est bon. J'aurais une deuxième question. Vous avez soulevé rapidement, à la fin de votre présentation, la question des impacts sur les propriétés. Vous avez dit que vous pourriez nous suggérer plusieurs critères. Alors je vous en demanderais.

PAR M. JACQUES FORTIN :

1655

Je viens de vous en proposer un. Mais on peut facilement imaginer une analyse très très fine.

1660

On prend un secteur du Québec qui est exposé au développement des gaz de schiste, on peut regarder quelle est l'évolution de la valeur marchande des propriétés depuis le moment où ce risque-là s'est installé chez ces gens-là.

1665

On peut regarder quelle est la période qui sépare le moment où on présente une propriété sur le marché et le moment où la vente se conclut. On peut aller à l'étranger faire des comparaisons entre des milieux qui sont ruraux, comme ceux qu'on veut toucher ici, et qui sont avec et sans gaz de schiste. Peut-être qu'on va être surpris. Peut-être qu'on va réaliser que c'est avantageux, puis à ce moment-là, ça rassurera les gens puis ils se diront, je vendrai quand les gaz seront là!

1670

C'est ça, moi, que je vois, et ce n'est qu'un début. Je ne suis pas un spécialiste en immobilier, là, mais je pourrais ajouter une liste de critères, si j'étais spécialiste du domaine.

PAR LA COMMISSAIRE :

1675

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

1680

Alors merci, monsieur Fortin, de votre contribution aux travaux de la Commission.

La Commission va faire une pause de quelques minutes et va vous revenir tout à l'heure.

1685

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
JOSEPH GUILLEMETTE**

1690

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors je vois que monsieur Guillemette est déjà installé. Bonjour monsieur Guillemette.

1695

Alors Joseph Guillemette, c'est bien vous?

PAR M. JOSEPH GUILLEMETTE :

1700

Voilà.

PAR LE PRÉSIDENT :

1705

Alors je vous cède la parole pour votre quinze (15) minutes de présentation, monsieur Guillemette, nous vous écoutons.

PAR M. JOSEPH GUILLEMETTE :

1710

Bonjour monsieur le Président, monsieur dame les Commissaires.

Je veux d'entrée de jeu féliciter cette Commission, ce Bureau d'accueillir de simples citoyens comme je suis pour témoigner d'un fait important, contribuer comme ça. Est-ce que c'est particulier au Québec ou c'est étendu à travers le monde, j'en sais rien, mais c'est intéressant.

1715

Alors moi, je suis bachelier en musique et antérieurement, bachelier en enseignement avec spécialité histoire et géographie.

1720

Disons que c'est moi qui est à l'origine du Comité de gaz de schiste de Saint-Bonaventure, puis c'est pas peu de chose, et voilà ce qui m'amène. C'est que j'ai décidé de trouver un aspect très particulier qui n'aurait pas été couvert par la Commission à date.

J'ai trouvé l'eau embouteillée. J'ai fait des visites un peu sur les sites pour rencontrer des gens, voir les installations. Et voilà! En gros, c'est surtout ce point-là.

1725

Et aussi, un point qu'on avait soulevé lors de la première tranche des travaux, ce qu'on épand sur les sols, monsieur Haemmerli avait aidé là-dessus un petit peu, pour une question secondaire.

1730 Donc je commence! J'appelle ça l'intervention du jour J. Je triche un peu d'une journée, c'est mon jour J!

1735 Alors question soulevée et non résolue au niveau de la valorisation des boues de forage en territoire agricole. Il y avait une toxicité, il y a une toxicité inhérente à ces liquides et solides, et j'insiste sur les solides maintenant, qu'on a pourtant cités comme valorisables. Il y a une dame ici à gauche qui trouvait qu'on pouvait valoriser ça par épandage pour bonifier, élever le taux de chaux sur le sol, imaginez! Ça ne tenait pas en compte tous les éléments contaminants qui pouvaient être résiduels.

1740 Alors on occulte par le fait même les coûts environnementaux énormes reliés à ces pratiques et le principe que tout le monde a appris, rien ne se perd, rien ne se crée, est toujours valide dans ces cas-là. C'est pas parce qu'on dissémine ça sur le champ que ça va – au mieux, on s'en débarrasse à vil coût!

1745 En plus, je pose la question, qui oserait s'alimenter avec des légumes ou céréales produits dans ces substrats?

 Il faudrait peut-être poser la question à l'Ordre des agronomes qui est venu témoigner ici avant-hier. Je sais pas qu'est-ce qu'ils en diraient. Voilà.

1750 Donc j'ai une note ici, les CA du ministère de l'Environnement ne font pas de suivi faute de moyens financiers, j'avais dit ça aussi, et techniques. On préfère s'en remettre à l'Industrie qui est évidemment en conflit d'intérêts notoire, lorsqu'il y a un défaut là-dedans.

1755 Aussi, c'est que je fais un petit clin d'œil à l'événement Lac-Mégantic qui a été très médiatisé, voici un effet secondaire absolument majeur qu'on assume, ça a été un peu évoqué par monsieur Fortin, beaucoup même, le transport des matières dangereuses. Les compagnies d'outre frontière ne peuvent être poursuivies et ne sont donc pas imputables. Elles maximisent ainsi leurs profits, quelle bonne affaire pour eux. Mais nous, on supporte les conséquences de ces transports.

1760 On peut parler du pétrole, du gaz. Je m'assois à une petite terrasse à Drummondville fréquemment, et je suis adossé à une voie ferrée. Et je tourne la tête, et je vois des DOT-111, c'est à peu près non-stop, les trains se suivent. C'est quand même dérangeant.

 Voilà, et on continue!

1765 Bon, mon deuxième point, deuxième aspect, c'est les eaux embouteillées au Québec.

1770 Est-ce qu'on tient compte de l'actif formidable de cette richesse étalée tout au long de la vallée du Saint-Laurent? Il y a plusieurs sources, et souvent, ça vient des Basses-Laurentides.

Le fait de ne pas forer constitue en sorte une formidable valorisation de toute l'activité économique entourant cette exploitation.

1775 Les risques reliés aux forages, quoi qu'en dise l'équipe des modélisateurs des ÉES, on en a entendu beaucoup, alimenté par des données émanant souvent de l'industrie des gaz de schiste, sont énormes et surtout à long terme. Voir les propos de Marc Durand sur le long terme, ingénieur en géologie.

1780 Maintenant, j'ai trouvé ici la définition des entreprises qui participent au secteur manufacturier québécois reliées à ça. Ils se sont fusionnés, et je vous les énumérerai pas tous, mais la transformation, je cite :

1785 «La transformation alimentaire est le premier employeur du secteur manufacturier québécois. L'industrie de la transformation agroalimentaire québécoise représente près de soixante-cinq mille (65 000) emplois directs qui se retrouvent dans plus de deux mille (2000) établissements et plus de cent un mille (101 000) emplois indirects. Près de soixante-dix pour cent (70 %) de la production agricole du Québec compte sur cette industrie comme principal débouché commercial. L'industrie de la transformation agroalimentaire constitue le premier secteur manufacturier au Québec avec six point trois milliards de dollars (6,3 G\$) de produit intérieur brut.

1790 «Le Québec a enregistré des exportations de l'ordre de cinq milliards (5 G\$) pour le secteur de la transformation alimentaire en 2010. Les États-Unis représentent le principal marché, etc.»

1795 Et là, évidemment, les eaux de source font partie de ce portrait-là. Il y a des abattoirs, etc., mais les eaux de source, c'est quand même pas mineur.

Près de la moitié des transformateurs québécois sont présents sur les marchés internationaux et desservent quelque chose comme cent quarante (140) pays.

1800 Ça, c'est des notes qui proviennent du Conseil de transformation agroalimentaire des produits de consommation. Voilà.

1805 Alors donc, que dire de l'effet de percolation à long terme des fluides et des solutés répandus sur les sols avoisinant les sites de prélèvement de ces eaux-là de très haute valeur?

On parle ici de Labrador, c'est Sainte-Marie-de-Blandford; Amaro, c'est Saint-Cuthbert. Il y a aussi une usine ici de Labrador en Argenteuil, Grenville-sur-la-Rouge. Et il y a Naya, enfin, toutes ces étiquettes-là, c'est écrit toujours très petit, Mirabel, il y en a une autre.

1810 Alors il ne faut absolument pas croire à la disparition des polluants par dispersion. Ça ne se peut pas. Ça disparaît pas.

Les éléments toxiques décrits savamment par d'autres intervenants sauront bien trouver une faille et contaminer une eau de source pure jusqu'à ce jour.

1815 À voir absolument, et là, je vous suggère ça, un film canadien qui s'appelle Watermax, absolument magnifique, de toute beauté, sorti en février 2014. On y montre notamment quelques formidables bévues résultant de grands chantiers élaborés partout dans les sites par des scientifiques de l'époque. On pense à l'Ouest américain, on a détourné à un moment donné une rivière, OK on a fait un canal direct pour alimenter cette ville qui était en croissance exponentielle, et là, on a créé un désert. La poussière est toxique. C'était comme pas prévu. Et ça l'a eu un effet donc assez boomerang.

1820 Alors en conclusion! Le Québec échappe encore à la dérive de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures, en gros.

1825 Aurons-nous assez de méfiance pour résister à la grande et longue opération pédagogique évoquée par le ministre pour s'occuper des vraies affaires, relevant d'une recherche d'enrichissement rapide et facile. C'est tellement souhaité et attendu par le milieu des affaires, c'est toujours inquiétant.

Les titres du journal du matin, on a toujours ça qui plane un peu dans le paysage.

1830 Bon, en conclusion, j'ai un petit peu de temps, je désire rendre hommage à tous les citoyens volontaires et leaders de la première heure en regard de la lutte incessante aux tentatives de l'industrie du gaz de schiste de s'implanter au Québec.

1835 Je salue particulièrement les membres et amis du Comité de Saint-Bonaventure, ainsi que le maire Félicien Cardin qui a comparu ici. Ils ont répondu à mon invitation dès la première heure, c'est moi qui les ai rassemblés comme ça. J'étais allé au premier BAPE et ça a tombé sous l'entendement, que je devais faire ça.

Un merci particulier à Richard Langelier que vous avez accueilli ici à cette table.

1845 Ils sont encore animés du même courage et de la même volonté, mais combien d'heures ils ont passé là-dessus de façon bénévole. C'est incroyable.

1850 En conclusion, le mot magique, le mot-clé, c'est le courage. Je le sais pas s'il s'en trouve dans la gent politique actuelle. Est-ce qu'il y a quelqu'un de courageux?

Ça prend quelqu'un aussi de cultivé, parce que si on est ignorant, on fait gaffe sur gaffe. Mais le courage. Est-ce que quelqu'un aurait le courage pour créer puis imaginer des solutions pour faire place à l'ère post hydrocarbure, c'est pas rien.

1855 Si cela ne se fait pas, le pire serait à craindre pour l'humanité même et pour le Québec s'entend.

Alors merci de m'avoir entendu.

1860 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie, monsieur Guillemette, de votre présentation.

1865 Est-ce que mes collègues ont des questions à soumettre à monsieur Guillemette? Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE :

1870 Bien, c'est pas une question comme plus peut-être une petite mise au point, étant donné que vous m'avez rappelé que je vous ai aidé à poser des questions en première partie.

1875 C'est sur l'épandage des boues. Bon, c'est une pratique, notamment pour les boues, etc., mais je ne pense pas que la dame est venue dire qu'elle souhaitait ou c'était faisable. Elle est venue présenter le cadre finalement qui permet d'encadrer ça.

On a posé des questions sur certains critères, certains existent, d'autres peut-être moins au regard de ces boues-là.

1880 Mais malgré tout ça, vous entretenez des craintes à l'égard de ça?

PAR M. JOSEPH GUILLEMETTE :

1885 Je sais pas, il faudrait référer au verbatim. Parce que moi, j'avais entendu qu'ils chauffaient ces boues-là. Ils enlevaient tout le liquide, et puis ils pulvérisaient ça sur les champs, parce qu'il y avait une valeur ajoutée.

Souvent, ils font ça, les CA en environnement, ils considèrent un aspect du matériau comme c'est riche en azote, OK, on y va, on a besoin d'azote.

1890 Mais il y a peut-être autre chose.

PAR LE COMMISSAIRE :

1895 Non, mais c'est épandu à condition qu'on ait fait la démonstration de l'absence de contaminant, normalement.

PAR M. JOSEPH GUILLEMETTE :

1900 Normalement.

PAR LE COMMISSAIRE :

C'est ça le cadre. Je voulais juste mettre ça clair.

1905 **PAR M. JOSEPH GUILLEMETTE :**

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

1910 Madame Grandbois.

PAR LA COMMISSAIRE :

1915 Peut-être une petite question. Monsieur Guillemette, vous avez mentionné que vous aviez été à l'origine du comité citoyen dans votre communauté.

PAR M. JOSEPH GUILLEMETTE :

1920 Tout à fait.

PAR LA COMMISSAIRE :

1925

Et donc, vous avez commencé à vous poser des questions sur l'exploitation éventuelle du gaz de schiste quand? Vous avez mentionné le premier BAPE, est-ce que c'est à ce moment-là ou avant?

PAR M. JOSEPH GUILLEMETTE :

1930

C'est après le premier BAPE. J'étais allé à Bécancour par une journée pluvieuse et maussade, et c'est là que c'est arrivé.

Et cependant, je lis quand même, je suis un curieux, Québec Science, bon, et je suis tombé sur un numéro spécialisé sur cette question dans Québec Science.

1935

Et du même coup, il y avait le maire Félicien qui arrivait avec son prospectus de Questerre Energy de Michael Binnion. Ça fait que j'ai dit, écoute Félicien, je te passe mon document, tu me passes le tien, d'accord!

1940

Il y avait des beaux graphiques là-dessus. Et lui était convaincu, il m'a dit, écoute, de toute façon, ils arrivent dans deux (2) ans, on était en 2011. J'ai dit, Félicien, on a deux (2) ans, laisse-moi faire, tu vas voir, on a deux (2) ans.

Mais il était sûr que ça allait arriver. J'ai dit, ils viendront pas.

1945

PAR LA COMMISSAIRE :

J'étais juste curieuse d'avoir la petite histoire de votre implication.

PAR M. JOSEPH GUILLEMETTE :

1950

C'est ça, c'est la petite histoire.

PAR LA COMMISSAIRE :

1955

Merci.

PAR M. JOSEPH GUILLEMETTE :

1960

C'est assez intéressant, mais il y a des gens formidables, et on continue.

PAR LA COMMISSAIRE :

Merci.

1965 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci monsieur Guillemette de votre contribution aux travaux de la Commission.

1970

PIERRE BATELLIER

PAR LE PRÉSIDENT :

1975 J'inviterais maintenant monsieur Pierre Batellier s'il vous plaît.

Monsieur Batellier, nous vous écoutons.

PAR M. PIERRE BATELLIER :

1980

Rebonjour monsieur le Président, madame la Commissaire, monsieur Haemmerli.

Je vais démarrer mon compte à rebours!

1985 Alors c'était un petit peu un dilemme pour moi, quels éléments vous présenter, essayer de vous aider un petit peu dans la démarche et le défi qui vous attend.

1990 Donc juste rappeler que j'ai une maîtrise en science politique, en économie de l'environnement. J'ai aussi un DES en gestion et je fais présentement un doctorat en sciences de l'environnement. Et depuis six (6) ans maintenant, je suis chargé de cours en responsabilité sociale au HEC à Montréal.

1995 Alors trois (3) défis auxquels j'imagine vous êtes confrontés : organiser, analyser et synthétiser les informations de l'ÉES.

Donc je vais vous montrer peut-être une suggestion pour hiérarchiser l'information.

Un sujet qui m'est cher, la notion d'analyse coûts-avantages, peut-être les apports et limites. Il y a plusieurs éléments dans le mémoire.

2000 Et peut-être quelques nuances en partant qui pourraient vous aiguiller dans la réflexion sur l'acceptabilité sociale.

2005 Je veux pas passer en détail, je vais déposer de toute façon ma présentation, c'est un extrait de commentaires qu'on avait faits sur le plan de travail de l'ÉES. C'est juste que je veux amener comme idée, c'est qu'on avait suggéré une hiérarchie pour classer finalement cette information, celle traitant vraiment de la pertinence, ensuite peut-être regarder les études sur les activités hors incidents potentiels majeurs, et après, peut-être regarder les incidents majeurs.

2010 Parce que peut-être que juste l'idée, c'était préalable, c'était un plan de travail, donc ce qu'on disait, c'est que peut-être rendu au deuxième stade, on n'aura peut-être pas besoin d'aller plus loin, parce que peut-être que si on prend en compte notamment les externalités des enjeux, on pourrait déjà voir qu'il n'y a pas forcément de pertinence. On pourrait évidemment. En tout cas, je vous laisse aller voir sur ce point. Le lien est en bas de la deuxième "slide".

2015 J'aborde mes deux (2) autres points. Le premier que j'aimerais voir avec vous, plusieurs éléments, comme ça a déjà été mentionné, notamment dans le mémoire du Collectif sur l'analyse coûts-avantages, car ça a été un élément important aussi dans les échanges dans la première partie des audiences.

2020 À savoir quelle serait la base pour juger de la pertinence de la filière. Monsieur Lamontagne avait dit l'analyse coûts-avantages comme outil principal. Vous avez apporté des nuances importantes et pertinentes, à mon avis.

2025 Donc peut-être aussi certains éléments, parce que c'est un outil bien particulier qui est tiré de l'économie, il faut pas le mélanger avec les autres.

2030 Juste rappeler que normalement, c'est un outil de comparaison entre différentes autres options, incluant le statu quo. Là, il a été adapté à plusieurs scénarios, c'est pas toujours l'outil optimal pour ça.

2035 C'est un niveau d'agrégation très global, on regarde la création de richesse nette, mais évidemment, tout ce qui est distribution, transfert, concentration de richesse reste dans des angles morts.

2035 Un des éléments intéressants d'une analyse coûts-avantages, c'est que ce côté agrégé fait qu'on regarde les effets nets, mais il faut le différencier des analyses brutes de type analyse de retombées économiques. Donc c'est vraiment deux (2) analyses très différentes. Comme il y a eu des mélanges pendant la première partie, juste vous assurer de ne pas mélanger les deux (2).

2040 Après évidemment, au moment où on veut se baser sur ce type d'analyse pour prendre une décision, il faut savoir qu'évidemment on se situe dans une certaine perspective éthique. Donc l'idée, c'est qu'on calcule les préférences individuelles, l'utilité, c'est une utilité économique, donc c'est une certaine perspective.

2045 Il y a un grand nombre d'autres considérations qui ne sont pas forcément prises en compte. Donc là, je les ai mises en rouge, vous avez vu ça dans mon mémoire.

 Donc d'ordre déontologique, ça peut être aussi des éléments importants au moment de comprendre comment des citoyens vont aussi juger de la pertinence de cette filière.

2050 Si on se met seulement dans une perspective éthique, il faut voir aussi que d'autres peuvent traiter d'autres aspects importants. Donc voilà.

2055 Bien notamment, le respect des droits, liberté individuelle, dans l'égalitarisme, tout ce qui est distribution des richesses, des impacts.

 On a beaucoup parlé de partage de la rente, très peu du partage des impacts négatifs.

 Les idées aussi de justice procédurale.

2060 Un autre point sur lequel je veux insister aussi, c'est que l'analyse coûts-avantages part d'une hypothèse très forte qui est souvent très contestée, mais d'un côté, on a peu d'outils pour agréger, mais il faut savoir que pour agréger, on estime que tous les coûts et les avantages peuvent être compensés mutuellement entre eux autres.

2065 Il faut être conscient qu'il y a des limites à ça.

2070 Évidemment, cette idée de substituabilité, de tout pouvoir ramener à une même échelle, est très utile, notamment quand on aborde la notion de compensation, mais parfois, tout n'est pas substituable. Des fois, on va parler de droits fondamentaux, de besoins essentiels, c'est dur de les chiffrer, puis de dire, on les met dans la balance.

2075 Parfois, on peut s'approcher de seuils critiques, ça peut être la dernière forêt. On a beaucoup parlé d'effets cumulatifs de Mines Arnaud, pour prendre un exemple! Donc quand on s'approche de seuils en termes de santé publique, en termes de ressources, là aussi, c'est plus difficile de le mettre dans la balance. Parfois aussi, pour les gens, des objets peuvent avoir des valeurs en soi, et généralement, ils jugent la valeur très très élevée. Mais il y a aussi des questions morales et de principes qui ne sont pas toujours évidentes à traiter là-dedans.

2080 Donc il faut avoir conscience de ses limites.

 Puis aussi, un autre aspect, surtout au niveau, c'est ce qu'apporte la littérature, sur la psychologie comportementale, l'économie. C'est qu'il y a aussi toute la différence entre la perception de ce qu'est un coût et ce qu'est un avantage.

2085 Les ramener sur une même base, puis les substituer mutuellement, en disant, telle compensation qu'on va vous donner va compenser telle perte du point de vue individuel, a des limites importantes du point de vue méthodologique.

2090 Peut-être un point sur cette idée de compensation. Souvent, on différencie deux (2) types de compensation. Il y a la compensation avant le projet, donc ce que je veux amener, c'est qu'aussi, au-delà de la dimension monétaire, il y a une dimension de reconnaissance politique. C'est-à-dire on s'assoit à la table, on négocie, et cette dimension politique doit être prise en compte.

2095 Généralement, c'est une dimension politique qui est exclue de l'analyse coûts-avantages, qui n'apparaît pas.

 De la même manière qu'en fait une compensation ex-post, c'est-à-dire une fois que le projet est déjà là, on s'excuse, bon, peut-être que ça n'a pas été fait dans les règles de l'art, bon, on vous amène une compensation.

2100 Il faut voir que ça a une fonction symbolique de réparation. Donc évidemment, encore une fois, l'analyse coûts-avantages ne différencie pas une compensation qui est une réparation et une compensation négociée, en tout cas. Des éléments importants.

2105 Et j'aimerais insister là-dessus aussi, c'est qu'au Québec, toute cette dimension politique, sociale doit être prise en compte, le poids des éléments symboliques.

 Je ne sous-estimerais pas, ça paraît peut-être pas autant que ça, mais l'étape de crise sociale, les conflits qu'il y a eus sur le terrain, et peut-être que se limiter, comme ça a été peut-être un peu trop dans le cas de l'ÉES, où une notion de compensation monétaire, de pratiques de voisinage, de relations avec les communautés, on est face à une petite crise peut-être sur le terrain, il y a d'autres littératures sur la résolution de crise, résolution des clôtures des controverses sociales, réconciliation, toute la notion de réparation qui est tirée du champ des droits humains qui permet aussi d'envisager ça, ces enjeux-là.

2115 Donc voilà, peut-être dans cette perspective, que ça envisage l'annulation des permis, si on est dans une crise sociale, que les gestes forts, symboliques, pour essayer peut-être de recréer un contexte où il puisse y avoir une coopération puis un avenir autour de projets.

2120 Dernier point, je pense qu'on en a parlé, mais ça me paraît très important et c'est quelque chose de fondamental dans l'analyse coûts-avantages, c'est le rapport à l'incertitude.

2125 La question : vaut-il mieux mal mesurer que de ne pas mesurer du tout? Je pense un exemple. Vous avez une incertitude, un impact entre 5 et 12, bon bien souvent dans la littérature, on va juger que l'intervalle est trop large, trop grand pour être scientifique ou objectif.

2130 Donc on va ne pas le prendre en compte. Finalement, ça aboutit souvent à zéro. Donc après, c'est important de toujours demander quelle est votre tolérance, quel rapport vous avez à cette incertitude-là.

2135 Malheureusement souvent ce qu'on voit, puis c'est tiré de la littérature, il a peur à la fois des analyses des décideurs, c'est que ça ne va plus être scientifique, plus être objectif, puis là, s'il y a des marches trop grandes, on va prêter à la manipulation et aussi, l'air de rien, j'ai une commande, on veut un résultat clair, souvent ça vient du décideur, donc l'analyse a tendance à enlever tous les intervalles d'incertitude trop grands.

Et ça fait souvent qu'on exclut, et c'est dangereux d'exclure des externalités importantes. Je trouve que ça a peut-être été un enjeu qu'on a vu dans le cadre des ACA de l'ÉES.

2140 Juste un exemple de l'enjeu de reconnaître ses limites, puis la suggestivité, c'est par exemple le président Obama, l'analyse coûts-avantages est à la base de beaucoup de réglementations aux États-Unis, et il a demandé qu'on considère désormais même les valeurs difficiles ou impossibles à quantifier, afin d'humaniser l'outil.

2145 Donc une réflexion vraiment pour dire, il faut gérer cette incertitude et apprendre à prendre plus de décisions au contexte d'incertitude.

2150 Juste pour illustrer, on les classe souvent par difficulté. Parce qu'on a parfois dit dans la première partie qu'elles étaient impossibles, elles sont pas impossibles, elles sont difficiles.

Il y a un coût, il y a des enjeux, il y a des méthodologies, il y a des revues de littérature pour chacune des externalités, si on creuse un petit peu, c'est beaucoup de ressources, j'en ai conscience, mais être prudent là-dessus.

2155 Donc peut-être sur ce deuxième point, l'analyse coûts-avantages, évidemment, plutôt comme un intrant à la décision. Ça, c'est le Guide des analyses coûts-avantages pour les projets de transport du gouvernement qui montre que c'est intégré. Donc d'une analyse multicritère et peut-être aussi une étude d'opportunités qui est un schéma assez intéressant pour la prise de décision au niveau gouvernemental.

2160 Mon autre point, je vais passer rapidement, c'est assez terrible de devoir traiter ça en six (6) minutes!

Acceptabilité sociale, une notion évidemment de plus en plus centrale. Vous avez vu autant pour la décision publique, décision d'affaires, revendication citoyenne.

2165 Mais souvent, elle est peu définie, peu balisée. J'avoue que ça aide peu, et même au niveau de la recherche, c'est le même constat. Il y a une dizaine de définitions, on ne converge pas vers une définition qui domine.

2170 Souvent, on n'en précise pas les limites, on ne précise pas dans quelle valeur sociale, dans quelle vision du monde on l'insère, et surtout, quel est le but, la finalité de l'acceptabilité sociale.

2175 Je trouve que la définition qui a été développée dans le cadre de l'ÉES est particulièrement intéressante et souligne, selon moi, encore une fois, la dimension politique, d'évaluation politique de ce projet, et l'idée d'interaction et de processus continu.

J'aborde peut-être une nuance qui me semble importante, qui est par contre moins traitée, c'est la nuance entre acceptabilité et acceptation.

2180 Quand vous regardez le sens qu'on donne au verbe accepter, puis là, je tire d'un dictionnaire universitaire de références français, l'idée, il y a deux (2) sens.

Accepter, c'est de donner son consentement ou son assentiment, agréer à quelque chose.

2185 Et de l'autre côté, c'est de subir ce qui arrive par abandon de la volonté ou résignation.

Donc il y a une tension importante, puis même si vous regardez les définitions, le premier sens d'acceptabilité, il y a une idée de conditionnalité pour un accord. Donc c'est quelles sont les conditions pour qu'on donne notre accord.

2190 L'acceptation, c'est un état de faits. C'est-à-dire que c'est l'état que souvent il n'y a pas d'opposition, on ne s'oppose pas, mais ça inclut aussi toute la notion de résignation potentielle.

2195 D'ailleurs il y a le même débat en ce moment qui a surgi, c'est très récent, en anglais, entre «social acceptance» et «public support» qui dit qu'encore une fois, il y a deux (2) types d'accords.

Donc il y a un accord qui est par défaut et l'autre accord qui est beaucoup plus par choix. Ce qui est quand même une différence fondamentale. Puis notamment pour les décideurs publics, il faut dire, bon bien, quel est l'idéal! Est-ce qu'on veut, notre but, c'est que les gens ne s'opposent

2200 pas ouvertement au projet ou est-ce qu'on veut qu'il y ait une adhésion, en tout cas qu'ils donnent leur approbation sans qu'il y ait un soutien forcément explicite avec des guirlandes et tout le reste!

Mais je pense que c'est de clarifier cette tension importante.

2205 Un mythe que je voudrais déboulonner rapidement, qui est aussi documenté, c'est : l'absence de formes explicites de contestation ne peut pas être interprétée comme un support au projet.

2210 Ça ne veut pas dire que les gens – il peut y avoir un support au projet, mais c'est pas automatique. C'est pas forcément favorable.

Il peut y avoir des gens qui se désengagent temporairement, une attente stratégique pour peut-être s'opposer, des formes d'opposition qu'on ne voit pas. C'est pas toujours facile à saisir dans nos bureaux gouvernementaux ou d'entreprises.

2215 Puis un retrait, un silence. J'évoquais dans le mémoire de Saint-Marc-sur-Richelieu le cas des agriculteurs! Dans le milieu agricole s'opposer ouvertement, en tout cas au Québec – en France c'est pas mal différent – mais au Québec, c'est plus culturellement, dans ce milieu-là on ne s'oppose pas de manière ouverte sans concertation et sans approche large.

2220 Enfin, résignation, cynisme, un certain fatalisme aussi qui touche malheureusement aussi les processus de consultation comme le BAPE.

2225 Et aussi l'apathie générale qui se développe et est-ce qu'on peut l'associer ou non à un support? Toujours être prudent.

Les facteurs! La littérature s'est concentrée beaucoup sur les facteurs de l'acceptabilité sociale.

2230 On sait aujourd'hui que le pas dans ma cour est un des éléments, mais qui est souvent plutôt pas marginal, mais qui n'est pas dominant. Il y a beaucoup d'autres facteurs.

Évidemment, le «fit», excusez-moi de l'anglicisme, entre la communauté, le projet, les pratiques des promoteurs.

2235 Mais aussi d'une manière plus large, tout ce qui est justice distributive, justice procédurale. Comment le processus de décision a été fait.

2240 L'étude de madame Fortin et Yann Fournis va dans ce sens. Regardez l'importance conférée au rôle de l'État, au processus de décision. C'est souvent le premier facteur mis de l'avant pour expliquer l'opposition au projet.

2245 Je pense aussi que le gaz de schiste a pris un caractère emblématique de confrontation entre peut-être deux (2) grands modèles de décision publique. On en a fait un symbole, peut-être un bouc émissaire, je suis d'accord, mais il faut prendre en compte.

2250 Peut-être information, confiance, puis souvent on regarde la confiance des citoyens envers les promoteurs, mais il faudrait peut-être regarder aussi les promoteurs ou l'État envers les citoyens. Au-delà de leurs opinions, ils ont aussi parfois une expertise, puis des idées, et participent à la construction du savoir.

2255 C'était juste un exemple, quand je parlais des deux (2) grands modèles de décision publique, j'avais mis, et c'était une proposition personnelle, de deux (2) ans de mobilisation, ce que j'avais ressenti, et qui est aussi la raison personnelle pour laquelle moi, comme citoyen, je me suis engagé, n'étant pas directement affecté de proximité avec un puits, mais c'était aussi dans toute cette décision publique, cette vision du monde qui me dérangeait. Donc voir un peu deux (2) modèles de décision publique.

Quelques petites nuances, parce que je pense que mon temps achève!

2260 Dimension dynamique de l'acceptabilité sociale! On sait aujourd'hui qu'il ne faut pas s'arrêter à une photo. On parle de plus en plus d'un processus.

2265 On voit aussi que commence à émerger aussi, oui, on dit que c'est un processus, c'est dynamique, ça peut changer, mais peut-être que parfois on atteint des seuils critiques, des points de non-retour. Notamment en termes de non-acceptabilité. C'est-à-dire quand le conflit est allé trop loin, il devient difficile de reconstruire la confiance puis les éléments, les facteurs qui permettraient de restaurer sans geste majeur, sans réconciliation, réparation. Un peu les thèmes que j'évoquais tout à l'heure.

2270 Autre aspect important qui est souvent oublié, la notion de force d'inertie. C'est plus le projet est lancé, si on fait cent millions (100 M\$) en investissements, si on donne les garanties financières, juridiques, il devient plus difficile d'arrêter le projet, ne serait-ce que pour l'évaluer ou décider.

2275 Et c'est plus difficile aussi de s'opposer comme citoyens. Puis un terme que je n'aime pas beaucoup, le permis social d'opérer!

2280 C'est plus difficile, c'est pas comme une autorisation. Les citoyens ne peuvent pas du jour au lendemain enlever un permis, et une fois que le projet est installé, on peut pas démonter la mine, puis faire comme si ça n'avait pas existé. Donc une nuance par rapport à ça.

Je pense que j'achève! Dernière "slide", avant-dernière!

2285 Vous avez un grand débat, c'est d'avoir aussi la preuve d'acceptabilité sociale. Déjà, c'est une discussion actuellement au niveau académique. Donc l'idée de mesure de seuil d'acceptabilité, ne serait-ce que l'idée de mesurer, il n'y a pas encore consensus là-dessus. Est-ce que ça se mesure? Est-ce qu'on peut définir des seuils? Souvent, on dit que c'est une décision très politique, très contextuelle.

2290 Est-ce qu'on peut opérationnaliser, avoir des critères de décision? Il commence à y avoir quelques expériences.

2295 Et il y a aussi tout ce qui s'est fait sur le consentement libre préalable et éclairé qui peut apporter des éléments intéressants dans le cas des questions autochtones, mais là, on a vingt-vingt-cinq (20-25) ans de pratique.

Et aussi, qui doit faire cette démonstration que c'est acceptable, socialement acceptable ou pas? Est-ce que c'est le citoyen, l'entreprise ou le gouvernement?

2300 J'ai une dernière petite conclusion!

PAR LE PRÉSIDENT :

Je vous invite à conclure.

2305

PAR M. PIERRE BATELLIER :

Donc on est quand même dans une zone grise qui est évidemment pas évidente.

2310 D'un autre côté, est-ce que la non-acceptabilité sociale serait plus palpable, plus mesurable, plus explicite, j'ai mis un point d'interrogation. Mais je pense que parfois oui, malheureusement, plus facile de voir et de mesurer une non-acceptabilité qu'une acceptabilité. C'est sûr que c'est la zone grise entre les deux qui est difficile.

2315 Enfin, ce que n'est pas l'acceptabilité sociale! On sait que c'est pas une bataille de sondages ou de mémoires déposés au BAPE.

2320 La majorité, je vous invite à la prudence, parce qu'il y a une potentielle minorité importante qui peut subir de très lourds préjudices, perdre des droits fondamentaux, avoir un transfert de richesses majeur. Et s'il peut y avoir la majorité, d'accord, donc être prudent.

Puis c'est pas non plus un consensus.

2325 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors je vous remercie de votre présentation.

Alors vous allez déposer votre présentation?

2330 **PAR M. PIERRE BATELLIER :**

Oui.

2335 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci. Est-ce que mes collègues ont des questions à soumettre à monsieur Batellier? Madame Grandbois.

2340 **PAR LA COMMISSAIRE :**

Je ne suis pas certaine que vous allez être nécessairement en mesure de répondre à ma première question, donc soyez bien à l'aise.

2345 C'est que vous avez fait une discussion dans votre document – bon, par ailleurs, c'est intéressant de voir la discussion que vous avez faite sur l'analyse avantages-coûts, vous êtes un des rares mémoires, un des rares à nous déposer un mémoire qui discute de ce sujet-là – et puis vous avez donc beaucoup discuté de l'importance de l'analyse, ce que vous appelez l'analyse différentielle, donc de bien distinguer quand on parle de création d'emplois, de création nette d'emplois.

2350 C'est assez clair que c'est très important comme distinction.

2355 Et lors de la première partie des audiences, nous avons eu, dans le fond, par rapport au dossier qui est sur la table, évidemment l'exploitation éventuelle de gaz de schiste, on a eu des présentations à ce sujet-là qui sont tout à fait contradictoires.

2360 On a d'une part, entre autres le ministère des Finances qui a fait des évaluations de retombées et qui considère qu'une partie, au niveau de l'évaluation du nombre d'emplois totaux associés à la filière, considère qu'il y aurait une portion de ça, non négligeable, qui serait de la création nette d'emplois. Bien sûr, il ne prétend pas que c'est la totalité qui va être de la création nette d'emplois, mais croit, sans l'avoir chiffré, qu'il y aura une proportion non négligeable qui sera de la création nette d'emplois.

2365 Et d'autre part, on a les auteurs de l'analyse avantages-coûts qui a été réalisée dans le cadre de l'ÉES qui sont plutôt d'opinion qu'il n'y aura pas du tout de création nette d'emplois. Autrement dit, qu'il y aura seulement un transfert de secteurs d'entreprise puis de secteurs présents dans les régions.

2370 Alors je sais pas si vous, à travers vos lectures, enfin bref, seriez-vous en mesure de commenter un peu là-dessus?

PAR M. PIERRE BATELLIER :

2375 Oui. Bien, je pense deux (2) choses. Peut-être au niveau du ministère des Finances, c'est une analyse de retombées économiques qu'utilise le modèle de la Statistique du Québec.

PAR LA COMMISSAIRE :

2380 C'est pas l'analyse avantages-coûts, on est bien d'accord.

PAR M. PIERRE BATELLIER :

2385 C'est ça. Et il n'y a pas, en tout cas dans les chiffres qui ont été amenés lors de la présentation, c'étaient pas les chiffres nets. C'étaient les chiffres bruts.

2390 Après, et je suis d'accord, et puis je pense que c'est une réalité qu'il y aura une création nette d'emplois après. J'invite toujours à la prudence en disant, quelle est cette part, puis c'est pas forcément explicité. Donc toujours pas mélanger les chiffres. Puis d'ailleurs, ils ont, je pense, reconnu qu'il n'y avait pas eu d'étude sur les impacts intersectoriels.

Puis il faut toujours regarder ça par rapport au type d'emploi et au type de secteur affecté, puis leur réalité particulière.

2395 Par contre, de l'autre côté aussi, dans l'analyse coûts-avantages, c'est sûr qu'encore une fois, on peut aller vite en affaire dans les deux (2) sens. On peut couper dans les externalités

négligentes importantes, faute de temps et de méthodologie, et on peut aussi couper dans des externalités positives comme serait la création nette d'emplois.

2400 C'est sûr qu'on aurait pu en affinant, en investissant des ressources, à aller essayer de trouver cette création nette d'emplois.

Sauf qu'il estimait que peut-être ça aurait été vingt pour cent (20 %) du total, en comparaison au brut.

2405 **PAR LA COMMISSAIRE :**

Ce vingt pour cent (20 %) là, est-ce qu'il l'a exprimé?

2410 **PAR M. PIERRE BATELLIER :**

Non, ils ne l'ont pas exprimé, mais ils ont dit que pour eux, il y avait un transfert qui était marginal. Donc après marginal, je sais pas, c'est à eux d'expliquer ça.

2415 Mais encore une fois, on serait peut-être capable de voir quels seraient ces impacts positifs.

Bon, après, je pense que l'idée, c'est qu'il y a aussi un transfert important de main-d'œuvre à prendre en compte. Voilà.

2420 Mais le document de Ferland, au niveau du ministère des Transports, différencie très bien les deux (2) approches de comment ça doit être utilisé, les méthodologies. C'est un très bon outil gouvernemental, puis malheureusement, encore une fois, on fonctionne en silo.

C'est ça, les références sont dans le mémoire, toutes les références du document.

2425 **PAR LA COMMISSAIRE :**

L'autre question que j'aurais! Vous avez pratiquement répondu à la question.

2430 Lors de votre présentation, dans votre mémoire, vous étiez pas allé tout à fait aussi loin, mais je voudrais quand même y revenir, d'ailleurs on vient presque d'en parler, c'est la question, vous disiez dans votre document, dans le domaine de l'analyse avantages-coûts, quand on manque d'information, particulièrement sur les externalités, vaut-il mieux mal mesurer que ne pas mesurer du tout!

2435 Et vous en avez parlé dans votre présentation.

Vous personnellement, vous auriez tendance à faire quoi dans un cas d'analyse avantages-coûts?

PAR M. PIERRE BATELLIER :

2440

Bien, il y a plusieurs solutions. On peut faire, c'est sûr, des analyses de sensibilité, puis dire, regardez, voici, avec une échelle, même d'erreur de cinquante pour cent (50 %), voici ce que ça donnerait avec l'hypothèse la plus conservatrice.

2445

Je sais pas, la valeur des maisons, bon, on sait pas si ça va varier entre moins trois (-3 %) et moins vingt pour cent (-20 %). Est-ce que cinq (5 %), on estime, ou même trois (3 %), prenons trois (3 %), puis voyons l'impact financier. Si ce trois (3 %) là compense tous les gains qu'ont les communautés locales, bon bien déjà, on a un élément d'information qui nous semble important.

2450

Sauf que constamment, on l'exclut faute de données.

Et on a aussi des valeurs tutélaires qui ont été fixées en matière, je sais que c'est un autre débat aussi philosophique sur la valeur d'une vie humaine, la valeur d'un certain nombre d'éléments.

2455

Il y a un rapport très intéressant sur les externalités liées aux accidents de la route, mais c'est le Rapport Boiteux – il porte mal son nom – mais en France qui a justement traité cette question d'incertitude, parce qu'on évacuait tout le temps ces questions-là des coûts des accidents sur la route. Et ça a été chiffré.

2460

Puis maintenant, la plupart des États ont des valeurs tutélaires. Et on serait capable – mais certaines provinces en ont, des gouvernements, le gouvernement du Canada en a dans certains domaines. Au Québec, on a un petit peu de retard dans la formalisation de ces outils d'analyse.

2465

Donc c'est ça, l'analyse de sensibilité. Puis après, des dimensions qualitatives aussi.

La décision ne pourra pas se baser que sur l'analyse avantages-coûts. Donc c'est sûr que le décideur va se fixer des critères qu'il faudra prendre en compte.

2470

Mais ce qui doit être exclu doit quand même être intégré, puis explicité de manière qualitative, si on n'est pas capable de les mesurer, là. Voilà.

2475

Un manque de reconnaissance des citoyens, locale, je sais pas, perte d'une valeur symbolique importante qui, dans la communauté, sur lequel on peut pas forcément mettre un chiffre, parce que ça a une valeur en soi, fondamentale, pour une communauté, un boisé.

Mais c'est des éléments explicités dans la décision. Si jamais les avantages et les coûts sont équivalents, bien, ça peut pencher aussi d'un côté, ces éléments qualitatifs.

PAR LA COMMISSAIRE :

2480

Puis j'avais une dernière question sur les deux (2) définitions, acceptation sociale versus acceptabilité.

2485

Il m'a semblé que vous aviez apporté des précisions qui m'ont semblé plus claires dans votre présentation que dans le document, c'est possible, bon.

2490

Est-ce que la source, en faisant le parallèle avec les deux (2) définitions d'accepter, celle où on accepte parce qu'on veut vraiment accepter, puis celle où on est un peu forcé d'accepter, on est résigné, puis vous associez, si j'ai bien compris, acceptation sociale à un peu plus un sentiment de résignation, puis acceptabilité quand on a vraiment choisi, là!

Est-ce que vous avez une source officielle?

PAR M. PIERRE BATELLIER :

2495

J'avais pris le même dictionnaire, je ne sais plus si je l'ai recopié dans mon mémoire. Ou sinon, c'est des précisions aussi, l'Office québécois de la langue française, elle a même une définition intéressante aussi de l'acceptabilité sociale.

2500

Ils différencient les deux (2). Ils ont une différenciation, il y a des nuances après, mais je trouve que ça apporte une nuance aussi importante au moment de décider et ce que l'acceptabilité sociale, quand les gens sont résignés, qu'ils décident de ne plus participer aussi au processus de consultation publique par fatalisme, un peu de cynisme peut-être.

2505

PAR LA COMMISSAIRE :

Parce que comme vous le dites, on voit beaucoup de définitions, donc c'est intéressant à un moment donné de se rattacher à une, là.

2510

PAR M. PIERRE BATELLIER :

C'est des définitions au sens étymologique des dictionnaires. Après, il faut extrapoler acceptabilité sociale. Ça commence, pour le texte de Batel 2013, Batel & AL.

2515 Je pourrais au besoin fournir quelques autres définitions des éléments, mais j'ai beaucoup de travaux en cours que je n'ai pas eu le temps de terminer et que j'aurais aimé vous déposer, mais je peux pas.

PAR LA COMMISSAIRE :

2520 On comprend ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

2525 Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE :

2530 On va continuer dans la même veine!

Quoique vous ayez aussi en partie répondu à celle que je vais vous poser!

2535 Dans votre mémoire, vous avez parlé d'acceptation sociale, d'acceptabilité sociale, puis vous avez introduit "social license" que vous avez traduit par «permis social», puis j'allais vous poser une question bien pointue là-dessus, mais vous m'avez dit, je ne l'aime pas, ou en tout cas, vous l'avez comme exclue.

Pouvez-vous juste m'en dire un petit peu plus, et peut-être que je vous poserai ma question pareil après!

2540 **PAR M. PIERRE BATELLIER :**

2545 Oui. Je suis en pleine réflexion, j'ai laissé ça un peu de moi en arrière, mais les éléments, c'est que déjà, c'est un terme encore une fois qui est pas du tout balisé au point de vue académique.

C'est-à-dire que c'est un terme développé par l'industrie qui a très très peu de base théorique et conceptuelle au niveau académique.

2550 L'idée du permis, ce que je voulais souligner, c'était plus pour illustrer une force d'inertie. Ça a été beaucoup utilisé au niveau minier extractif.

C'est que ça fait appel à un parallèle avec le permis que donnerait le gouvernement, sauf que dans les faits, les citoyens n'ont pas forcément un tel pouvoir d'autorité sur le projet. Donc une

2555 fois que le projet va de l'avant et que la mine est creusée, c'est difficile, au-delà du commencement, une fois que le projet est débuté, c'est difficile après de considérer qu'il y a vraiment un permis que peuvent donner ou retirer les citoyens.

Mais il y aurait aussi d'autres nuances sur l'utilisation qui en est faite.

2560

PAR LE COMMISSAIRE :

Oui, bien, c'est ça, parce que dans le fond, il y a l'acceptation résignée, il y a l'acceptabilité un petit peu plus consensuelle, puis après ça, on aurait pu penser que c'était comme une étape de plus, mais ce que vous faites, c'est que vous mettez beaucoup de réserve et de limite.

2565

PAR M. PIERRE BATELLIER :

C'est ça. D'ailleurs dans l'opérationnalisation, il y a peut-être Bouthillier, je pense que ça a été présenté, et Thomson qui ont développé une hiérarchie puis une opérationnalisation du permis social qui est assez intéressante, qui pourrait être utilisée. J'ai hésité à vous la présenter aujourd'hui, mais je manquais de temps.

2570

J'ai beaucoup de choses à dire, mais c'est quelque chose que je pourrais éventuellement transmettre. Bouthillier et Thomson, sur un "social license", je pourrais vous fournir trois (3) textes peut-être de référence là-dessus pour ce concept-là.

2575

PAR LE COMMISSAIRE :

D'accord. Là, je sais pas trop comment l'amener, mais j'ai quand même envie!

2580

En première partie, on s'est fait dire qu'on parlait d'acceptabilité quand on était dans la non-acceptabilité.

Vous avez, lors de votre présentation, à l'égard du mandat qu'on a et du projet qui nous préoccupe, vous avez émis certains points, notamment sur une situation de non-retour, mais vous vous êtes gardé une certaine retenue, là?

2585

PAR M. PIERRE BATELLIER :

Bien, j'essayais, si je me base aux écrits puis ce qui peut être documenté, dans ma démarche doctorale, donc c'est une discussion, c'est entre autres Corinne Gendron puis d'autres chercheurs actuellement qui constatent que quand le lien de confiance est brisé trop loin, puis que parfois aussi des projets deviennent des symboles aussi d'une certaine vision – c'est sûr que le

2590

2595 gaz de schiste est tellement associé à l'ancienne Loi sur les mines – une vision de projet dans un
contexte social, politique très lourd, qu'il devient difficile de l'en extirper.

Donc il y a ça. Puis il y a aussi un niveau d'inacceptabilité ou de conflit qui devient difficile à
pouvoir être rattrapé.

2600 Mais c'est une idée, c'est un chercheur français, je trouverai pas son nom, mais qui
commence à aborder cette question de non – irréversibilité de la non-acceptabilité.

PAR LE COMMISSAIRE :

2605 D'accord.

PAR M. PIERRE BATELLIER :

2610 Il faudrait demander à Corinne Gendron, peut-être par des contacts, cette notion-là qu'elle
commence à évoquer. J'ai pas pu assister à sa dernière conférence, mais je suis sûr qu'elle en a
parlé.

PAR LE PRÉSIDENT :

2615 Merci. Alors merci monsieur Batellier de votre contribution aux travaux de la Commission.

PAR M. PIERRE BATELLIER :

2620 Ça me fera plaisir si vous avez d'autres questions, de contribuer.

CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC

2625 **PAR LE PRÉSIDENT :**

J'inviterais maintenant les représentants du Conseil du patronat s'il vous plaît à venir
présenter son mémoire.

2630 Bonjour messieurs.

Pour les besoins de transcription, je vous inviterais à vous présenter, et la Commission va
vous écouter.

2635 **PAR M. YVES-THOMAS DORVAL :**

Bonjour. Mon nom est Yves-Thomas Dorval, je suis président-directeur général du Conseil du patronat du Québec.

2640 **PAR M. PAUL MULLER :**

Paul Muller, économiste, consultant pour le CPQ.

2645 **PAR M. YVES-THOMAS DORVAL :**

Merci de nous accueillir. Vous avez reçu notre mémoire, et ça me fera plaisir aussi de répondre à toute autre question qui pourrait même déborder notre mémoire. Je vais faire donc un résumé brièvement de ce que nous disons.

2650 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Le Conseil du patronat...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 1^{er} paragraphe, 3^e ligne, «... du Québec.»)

2655 En gros, dans notre dernier recensement, à l'été dernier, on représente plus de soixante-quinze mille (75 000) employeurs au Québec.

Il y a des employeurs du secteur privé bien sûr, des entreprises, mais il y a aussi des employeurs du secteur public ou parapublic qui font partie du Conseil.

2660 Pour le Conseil du patronat, la création de la richesse d'une manière responsable et durable, c'est une priorité absolue. D'ailleurs, notre signature, c'est : s'allier pour la prospérité, et c'est au cœur de notre mission.

2665 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 2^e paragraphe, 2^e ligne, «... la seule stratégie...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 2^e paragraphe, dernière ligne, «... elle doit le faire.»)

2670 Et comment favoriser l'acceptabilité sociale dans un contexte où l'absence d'expérience au Québec dans l'exploitation des hydrocarbures est spéciale.

Parce qu'il y a de l'expérience dans d'autres états, mais pas au Québec. Donc il y a des craintes légitimes de la part des citoyens et des communautés.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, «... les audiences du BAPE...»)

2675 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, 1^{er} paragraphe, 2^e ligne, «... le débat.»)**

2680 Dans notre mémoire, nous traitons de façon assez détaillée de différents points soulevés dans le rapport, notamment l'aménagement du territoire, la gouvernance de l'industrie, le cadre réglementaire, l'acceptabilité sociale et d'autres. Bien sûr, je n'aborderai pas tous ces points-là, je vais me limiter à certains points qui nous apparaissent essentiels.

D'abord les avantages d'une production locale de gaz.

2685 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, point 3, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Le Conseil...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 6, point 3, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, «... complémentaires.»)

2690 Juste pour placer bien le contexte! Le Conseil du patronat est un promoteur et un partisan des énergies renouvelables, et de l'importance de diminuer notre dépendance aux hydrocarbures. Donc ça n'a pas à voir ici avec la promotion des hydrocarbures, mais davantage avec la compréhension que ce sont des sources d'énergie qui existent, qui existeront encore pour plusieurs années.

2695 Et comme il y a consommation locale, même si on peut et on doit, pas peut, mais on doit faire et on veut en faire partie des efforts pour amener une réduction de la dépendance aux énergies non renouvelables. Il reste qu'il y a un besoin là pour encore bien des années.

2700 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, point 3, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Le gaz naturel...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 6, point 3, 3^e paragraphe, 4^e ligne, «... à effet de serre.»)

2705 Autrement dit, le gaz n'est pas qu'un ennemi, c'est aussi un partenaire avec lequel on pourrait réduire notre empreinte, surtout compte tenu des connaissances et de l'existence des technologies actuelles.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, point 3, 4^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Tout notre gaz...»)

2710 **FIN DE LA LECTURE (Page 7, 1^{er} paragraphe, 8^e ligne, «... de richesse.»)**

À part les retombées économiques, cette industrie a une considération importante dans la discussion et la sécurité de l'approvisionnement.

2715 Le débat entourant l'exploitation de gisements du gaz de schiste a porté surtout sur les préoccupations d'ordre sanitaire et environnemental, ainsi que sur le partage de la rente du sol entre les parties prenantes.

2720 Dans ce débat, l'importance stratégique que représente la présence en sol québécois d'un gisement de gaz naturel exploitable a été largement ignorée.

2725 Or, il peut toujours survenir des situations imprévues qui perturberaient l'approvisionnement au Québec : un accident majeur ou un conflit géopolitique important qui provoquerait des chocs économiques importants, et sans avoir une compréhension ou une adéquation exacte entre la situation canadienne ou nord-américaine et ce qui se passe actuellement en Europe, pensons à la situation précaire de l'Allemagne et d'une bonne partie de l'Europe dont l'approvisionnement en gaz de la Russie transite par l'Ukraine, et les problèmes qui existent actuellement.

2730 C'est pourquoi la plupart des gouvernements dans leurs politiques énergétiques cherchent à diversifier leurs sources d'approvisionnement et également de se rendre le plus possible indépendants.

2735 La présence sur son territoire de réserves exploitables de gaz naturel, pouvant répondre du moins en partie à sa demande intérieure, représente donc pour le Québec une occasion unique de renforcer substantiellement sa sécurité énergétique.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, point 4, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Contrairement...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 7, point 4, 1^{er} paragraphe, 3^e ligne, «... à d'autres usages.»)

2740 On comprend donc les enjeux avec lesquels vous devez composer dans votre réflexion.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, point 4, 1^{er} paragraphe, 5^e ligne, «Cependant...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 8, avant-dernier paragraphe, dernière ligne, «... ou autre.»)

2745 Et le choix entre deux (2) voies de développement possibles devrait se faire sous la base d'une analyse avantages-coûts de chacune des options et ce, en tenant compte des différentes formes d'aides économiques présentes, même si on ne pourra jamais avoir l'identification totale des avantages et des coûts ou d'avoir toutes les données de façon complète et exhaustive.

2750 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Cette prise en compte...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 10, 2^e paragraphe, 4^e ligne, «... les moins essentiels.»)

2755 Et je vous avoue – et je vais sortir de mon texte – que j'arrive tout juste de la publication hier du budget du Québec et des crédits, et ça fait drôlement réfléchir, le fait qu'au Québec, on est rendu dans une situation de déficit structurel.

2760 Que quatre-vingt-dix pour cent (90 %) à peu près des mesures qui ont été présentées hier, c'est des coupures de dépenses, très peu au niveau de la croissance économique.

On va probablement avoir ça dans les prochains budgets, alors que dans le fond, c'est aussi important d'accorder de l'attention à qu'est-ce qui pourrait générer davantage d'économie, donc de potentiels de revenus pour le gouvernement versus seulement réduire les dépenses.

2765 Alors comment arbitrer – je n'ai pas de minutage devant moi, je ne sais pas combien de temps encore il me reste?

PAR LE PRÉSIDENT :

2770 Je vous aviserai quelques minutes avant la fin de votre délai.

PAR M. YVES-THOMAS DORVAL :

2775 D'accord.

Alors comment arbitrer entre, je disais tantôt l'intérêt de la collectivité québécoise et ceux de la communauté locale ou individuelle!

2780 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10, avant-dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «Un projet industriel...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 11, avant-dernier paragraphe, dernière ligne, «... une meilleure acceptabilité.»)

2785 L'acceptabilité, c'est le nerf de la guerre. On l'avait dit lorsqu'on s'est présenté la première fois devant le Bureau d'audiences publiques.

C'est que pour faire du développement économique, ça prend l'acceptabilité sociale.

2790 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 18, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Le Comité...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 18, 2^e paragraphe, 2^e ligne, «... acceptation sociale.»)

L'acceptabilité, on a vu tout à l'heure que ça pouvait avoir deux (2) significations différentes.

2795

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 18, 2^e paragraphe, 2^e ligne, «Cette dernière...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 20, avant-dernier paragraphe, dernière ligne, «... fondées sur les sciences.»)

2800

Et qu'il faut pouvoir distinguer des énoncés à valeur scientifique de celle des opinions.

Et cette approche s'inspire d'ailleurs de la procédure en vigueur à la Régie de l'énergie.

2805

Nous sommes sans doute la province en Amérique du Nord, peut-être même au monde, où l'activité d'analyse effectuée par les universitaires et les consultants à l'étude d'impact a été supérieure à l'activité des sociétés gazières. Entre la précipitation inconsidérée et la paralysie par l'analyse, il y a un juste milieu que le Québec n'a pas encore trouvé.

2810

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 24, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «Dans ce contexte...»)

FIN DE LA LECTURE (PAGE 25, 2^e paragraphe, dernière ligne, «... le phénomène.»)

2815

En créant un observatoire tel qu'il est suggéré dans le rapport.

Alors le cadre réglementaire nécessite, et je terminerai là-dessus!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 22, avant-dernier paragraphe, 5^e ligne, «Le Conseil...»)

2820

FIN DE LA LECTURE (Page 23, 2^e ligne, «... des permis.»)

Vous en avez des extraits dans le mémoire.

2825

Juste un petit exemple! Au Québec, il y a une entreprise membre chez nous qui devait transporter des pièces manufacturières pour construire une usine en Alberta. Ça lui a pris cinquante (50) permis pour transporter de Trois-Rivières à la frontière du Québec et de l'Ontario.

Ça a pris trois (3) permis en Ontario pour faire le même travail, deux (2) permis en Saskatchewan, zéro permis en Alberta.

2830

Alors oui, ça prend un cadre réglementaire, un cadre réglementaire qui soit robuste, qui protège les intérêts de la population et l'ensemble de la collectivité, mais qui également est réaliste et n'empêche pas, de façon indirecte, la croissance et le développement économique. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

2835

Merci pour votre présentation.

Nous avons quelques questions à vous poser suite au dépôt de votre mémoire et de votre présentation.

2840

Alors je cèderais la parole tout d'abord à madame Grandbois s'il vous plaît.

PAR LA COMMISSAIRE :

2845

Monsieur Dorval, je commencerais par une première petite question! À la page 7 de votre document, c'est une section de votre document que vous avez d'ailleurs lue il y a quelques minutes, vous faites le commentaire suivant, vous dites :

2850

«Cependant, la technique de fracturation horizontale crée une marge de manœuvre de quelques centaines de mètres pour l'emplacement des puits. Dès lors, il y a moyen, dans la plupart des cas sans doute, de trouver des sites à la fois respectueux des autres usages du territoire et acceptables sur le plan environnemental et économique.»

2855

Auriez-vous une source ou des analyses qui vous ont servi à présenter ce commentaire?

PAR M. YVES-THOMAS DORVAL :

2860

Un point d'abord, puis je vais transmettre après ça la parole à mon collègue.

La première des choses, vous pouvez avoir, autrefois dans la façon traditionnelle, des puits que vous aviez, par exemple besoin de creuser trente-six (36) puits verticaux, aujourd'hui, on est capable, avec un puits, d'aller chercher trente-six (36) sources différentes.

2865

PAR LA COMMISSAIRE :

Oui, on est familier.

PAR M. YVES-THOMAS DORVAL :

2870

J'imagine. Mais ce qui m'a frappé, c'est d'avoir vu des photographies et d'avoir pris connaissance d'endroits où les gens n'ont aucune idée où sont les puits, pourtant ils sont en pleine zone urbaine, que ce soit par exemple dans la municipalité, dans la région de Los Angeles. Même au Canada, c'est le cas.

2875 Il reste que pendant la période, je dirais, de forage, c'est sûr qu'il y a des impacts. Mais une fois qu'on est en période d'exploration, ça reste quand même assez minimal comme, je dirais, impact.

Mais je vais laisser le reste à Paul.

2880 **PAR M. PAUL MULLER :**

Pour répondre à votre question! Cet élément-là nous vient d'une conversation avec un représentant de l'Association du pétrole et gaz qui nous a expliqué qu'il y avait une marge de manœuvre, donc de l'ordre de quelques centaines de mètres autour de l'emplacement idéal.

2885 Alors quand on s'écarte de l'emplacement idéal, il m'a expliqué qu'ils doivent forer de manière oblique. Ça fait augmenter les coûts, et il est possible que ça fasse augmenter les coûts au point où ce site-là n'est plus rentable.

2890 Mais là, ça va être du cas par cas, puis tout ça va rentrer dans l'analyse du cas.

Mais il y a une marge de manœuvre sur le plan technique.

2895 **PAR LA COMMISSAIRE :**

Merci. Ma question suivante concerne l'acceptabilité sociale.

2900 J'aimerais revenir à une petite section de votre texte – c'est pas une section que vous avez reprise dans votre présentation verbale.

2905 Vous débutez, au début de la page 11, puis en fait, ça se retrouve essentiellement à la page 12, vous mentionnez «le gouvernement doit conserver le dernier mot au sujet des choix d'allocation du territoire, même si les MRC et les municipalités ont tout à fait le droit d'exprimer leur vision et leurs préférences».

2910 Je voulais juste vérifier avec vous, est-ce qu'on doit comprendre de cette phrase, est-ce que ça veut dire que le gouvernement qui doit conserver le dernier mot au sujet de l'allocation du territoire, est-ce que ça veut dire que le gouvernement pourrait, disons, imposer l'implantation de l'activité de gaz de schiste dans une MRC ou des municipalités qui auraient exprimé leur opposition au projet, à cette filière?

PAR M. YVES-THOMAS DORVAL :

2915 Bien, premier élément, puis je vais laisser Paul aussi compléter, le premier élément, les schémas d'aménagement qui sont préparés par les MRC, de toute façon, doivent être approuvés par le ministre. Et c'est déjà un exemple où ça prend une approbation du gouvernement.

2920 Donc s'il y a une discussion entre une MRC sur l'utilisation à des fins X-Y-Z d'une partie du territoire, il devra y avoir à un moment donné une négociation avec le gouvernement.

Mais vas-y, Paul.

PAR M. PAUL MULLER :

2925 Donc le pouvoir du gouvernement existe déjà, n'est-ce pas, par le biais de l'approbation.

2930 Souvent ces approbations-là, dans la grande majorité des cas, sont données, mais il y a un pouvoir théorique du moins si le ministre, en tant que représentant de l'ensemble de la province, n'est pas d'accord; il peut toujours demander des modifications. Donc le pouvoir existe.

2935 Maintenant, il faut bien voir que, comme monsieur Dorval vient de le mentionner, qu'en amont de cette intervention ou décision-là, il y a une discussion, une négociation, un questionnement entre le représentant de la collectivité locale, la MRC, ou régionale, et le représentant de la province. Alors là, il y a une dynamique qui va s'installer, et probablement qu'on en arriverait à une solution raisonnable des deux (2) points de vus.

Maintenant, en dernière analyse, on pense que la situation doit demeurer comme elle est actuellement, avec la province qui détient le dernier mot.

2940 **PAR LA COMMISSAIRE :**

2945 OK. Donc si je comprends bien, dans le cas où il n'y aurait pas entente, suite aux discussions dont vous parlez, dans le cas où une MRC demeurerait opposée, selon vous le gouvernement aurait le droit de passer outre et d'imposer?

PAR M. PAUL MULLER :

2950 Oui. Maintenant, rappelons-nous que dans la situation actuelle, on parle d'un projet, de quelques projets démonstrateurs, et sur l'ensemble des MRC, il y en a sans doute plusieurs, du moins certaines qui accepteraient d'aller de l'avant, donc pour que la roue commence à tourner.

La situation que vous évoquez, je pense, est assez hypothétique et pourrait survenir bien sûr, mais réalistement pas dans les premières années.

2955 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Haemmerli.

2960 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Juste pour faire un point de précision sur ce que vous venez de dire! Vous avez répondu à ma collègue que la situation est hypothétique puis qu'elle pourrait peut-être se produire.

2965 Je voudrais juste revenir à l'article de la Loi sur les mines qui actuellement n'est pas en vigueur, et qui ne s'adresse pas encore au secteur des hydrocarbures, mais qui prévoit, qui est un outil qui prévoit que les MRC pourraient définir des zones incompatibles.

2970 Si jamais cette chose-là se concrétisait, à ce moment-là ce ne serait plus hypothétique, et puis la MRC aurait un pouvoir.

Alors dans cette perspective-là, est-ce que vous maintenez le même point de vue?

PAR M. YVES-THOMAS DORVAL :

2975 Nous, au Conseil du patronat, on s'est prononcé aussi lors des discussions en Commission parlementaire, etc., sur la question de la Loi sur les mines.

2980 Ultiment, il doit y avoir un arbitrage entre l'ensemble de la société québécoise, les besoins de l'ensemble de la société québécoise et la collectivité locale. Ça doit pas se faire – parce que quand on en discute dans l'absolu ou en théorie, c'est comme si on opposait. En fait, la réalité, c'est qu'il faut trouver un terrain d'entente.

2985 Je vous l'ai dit, à la base, l'acceptabilité sociale est importante. À notre point de vue, une entreprise, un promoteur qui voudrait développer une activité industrielle ou exploratoire ou d'exploitation a besoin de cette acceptabilité sociale pour garantir un meilleur succès à son projet.

2990 Et dans le cas qu'on parle ici, c'est qu'au-delà de l'acceptabilité sociale, une communauté peut très bien définir que pour des raisons X-Y-Z, c'est de cette façon-là que la communauté veut par exemple, non, on veut pas avoir telle activité, puis oui, on est prêt à telle activité.

2995 Et de fait, si on avait un vaste exercice dans un contexte où il y aura une pleine connaissance des enjeux et des avantages et des inconvénients, suite à des projets aussi, à ce moment-là ce qui va être intéressant, c'est qu'il y en aura des communautés, des MRC qui vont dire oui, ça, ça m'intéresse. Et il y aura la possibilité à ce moment-là d'avoir une certaine marge de manœuvre.

3000 Là, on parle dans l'absolu, dans la théorie. Et honnêtement, dans les discussions qu'on avait eues sur la question des projets miniers, nous, on considère qu'à la fin, ultimement, parce que le sol, sa propriété ou ses richesses sont la propriété de l'ensemble des Québécois, pas des promoteurs, mais de l'ensemble des Québécois, et pas non plus d'une collectivité locale, mais de l'ensemble des Québécois.

3005 Et c'est là où un gouvernement légitimement élu a un rôle d'arbitre à la fin. Et c'est notre position.

3010 Ce qui ne veut pas dire que c'est plus faisable d'imposer un projet dans une région qui n'en veut pas. Ça deviendrait politiquement très difficile aussi pour un gouvernement, sauf qu'il a la responsabilité de bien sensibiliser l'ensemble de la collectivité aux bénéfices ou aux inconvénients qu'une telle initiative, un tel projet pourrait avoir pour l'ensemble de la collectivité.

PAR LE COMMISSAIRE :

Ça va, merci.

PAR LA COMMISSAIRE :

Pour continuer un petit peu dans la même ligne!

3020 À la page 14 de votre document, vous mentionnez que, bon, vous avez mentionné rapidement dans votre présentation, mais vous élaborez plus dans le texte, donc vous avez mentionné que lorsqu'il y aurait – puis en fait, ce sera à peu près toujours le cas – lorsqu'il y aurait évidence d'externalités ou de coûts pour certains secteurs de l'activité présents sur le territoire, si jamais il y avait exploitation de gaz de schiste, donc il y aurait avantage à faire, vous avez proposé de faire une analyse avantages-coûts pour vérifier ce qu'on perd d'un côté, ce qu'on gagne de l'autre.

3030 Et vous avez conclu que dans le cas où il serait démontré que dans une région en particulier, les activités présentes, s'il y avait exploitation de gaz de schiste, subissent vraiment un préjudice, donc dans ce cas-là, il y aurait une partie de la rente ou il y aurait une partie des redevances qui seraient versées à la MRC de la région en question.

Bien entendu, dans ce cas-là, on aurait une rente ou une redevance qui est versée de façon, à une collectivité, à une MRC, alors que les coûts, les inconvénients sont subis en partie par la collectivité, mais en bonne partie par des entreprises et des individus.

3035 Je sais pas si vous avez réfléchi, parce que ça pose une certaine difficulté dont je suis sûre
que vous êtes conscients de cette difficulté-là, on en a parlé d'ailleurs dans les mémoires, les
présentateurs juste avant vous en ont fait mention, donc la difficulté d'aller chercher une
3040 acceptabilité sociale ou une acceptation sociale en ayant une compensation au niveau collectif,
alors que les coûts, les préjudices sont au niveau des entreprises et des individus. Puis même au-
delà de l'acceptabilité sociale, la possibilité de vraiment compenser pour une activité économique
qui serait affectée au niveau de certaines entreprises, mais avec une compensation qui est au
niveau de la MRC.

Alors j'aimerais vous entendre là-dessus.

3045

PAR M. YVES-THOMAS DORVAL :

Je vais commencer de façon plus générale. Vous savez que le gouvernement actuel, dans
sa propre plateforme, entrevoit la possibilité de négocier un nouveau partage des responsabilités
3050 entre les villes.

Les municipalités, pratiquement leurs principales sources de taxation, c'est les impôts
fonciers, et c'est très peu flexible, surtout si on arrive dans un cas où on aurait été chercher le
maximum, puis il n'y a plus d'autres possibilités pour offrir les services aux citoyens.

3055

Et dans ça, le gouvernement dit dans son orientation que parmi les outils, dans le partage de
responsabilités qu'il y aura, il y aurait éventuellement aussi un partage au niveau des bénéfices ou
des redevances, si on peut dire, de l'exploitation de ressources naturelles ou des hydrocarbures.

3060

Alors déjà, il y a comme une orientation qui se dessine, pour une raison très simple.

Les villes sont étouffées par l'incapacité d'aller chercher une assiette fiscale plus grande,
avec des besoins dans la collectivité qui augmentent tout le temps.

3065

Et si en plus de ça, par la création d'un projet, on crée davantage d'inconvénients, il est
évident à ce moment-là qu'il y a un intérêt.

Mais là, je vais laisser Paul qui a regardé ça aussi de façon plus précise, à commenter.

3070 **PAR M. PAUL MULLER :**

Vous avez évoqué des répercussions négatives, donc des coûts externes à deux (2) niveaux, au niveau des propriétaires fonciers individuels, puis au niveau des entreprises.

3075 Pour ce qui est des propriétaires fonciers, là, normalement, la compensation ne transite pas par la municipalité ou le gouvernement. Ça transite directement du promoteur vers le propriétaire foncier par le biais des ententes qu'ils prennent pour avoir droit d'accès au terrain, n'est-ce pas.

Donc là, il y a un lien direct.

3080

PAR LA COMMISSAIRE :

3085 Me permettez-vous! Quand j'ai parlé des individus, je faisais pas allusion aux propriétaires fonciers qui vont effectivement conclure, ceux qui vont accueillir les plateformes vont conclure des ententes qui seront normalement, enfin, qui pourraient être à leur satisfaction.

Mais je parlais plutôt des autres citoyens de la communauté qui n'ont pas d'entreprises, qu'ils soient propriétaires de leur résidence ou non, comme citoyens, s'ils sont suffisamment près, s'ils sont à une certaine distance du puits, vont subir certains inconvénients.

3090

Donc je me référais plutôt à ces citoyens-là et aux entreprises.

PAR M. PAUL MULLER :

3095 D'accord. Bien, la première chose à faire, et les autres intervenants ont discuté de ça, c'est d'évaluer correctement quelle est la valeur de l'inconvénient. Et on a vu que c'est pas facile, ça.

3100 Mais supposons qu'on arrive, on essaie, puis on arrive à un chiffre imparfait. Donc cette compensation-là, bien, la contrepartie de ça, c'est le bénéfice externe retiré par l'ensemble du Québec, que ce soit sous forme de sécurité énergétique, de rente du sol, etc.

3105 Donc il peut y avoir un transfert financier du gouvernement du Québec vers l'instance locale et qui pourrait servir à payer des infrastructures ou une quelconque, quelque chose qui bénéficierait à l'ensemble des citoyens. C'est pas besoin d'avoir un chèque directement dans la boîte à malle, n'est-ce pas.

Même chose pour les entreprises qui pourraient théoriquement subir des préjudices de l'implantation, encore faut-il essayer de les chiffrer, c'est pas évident. Mais supposons qu'on y arrive, bien, la compensation, à ce moment-là, peut prendre la forme des différents programmes

3110 d'aide au développement régional qui aiderait à d'autres formes d'entreprises d'émerger, en
supposant qu'une entreprise agricole ou touristique pâtisse du développement gazier. Ce qui est
bien sûr hypothétique.

PAR M. YVES-THOMAS DORVAL :

3115 Si vous me permettez, dans le fond, à moins que je me trompe, même si je ne suis pas un
spécialiste de la chose, mais je crois qu'Hydro-Québec, lorsqu'elle implante un projet dans un
milieu X, prévoit à l'occasion, j'imagine avec les communautés, certaines compensations aussi
pour la communauté.

3120 Mais là, je ne suis pas un spécialiste, mais c'est ce que j'ai compris de certaines
transactions.

PAR LA COMMISSAIRE :

3125 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

3130 Merci messieurs de votre contribution aux travaux de la Commission.

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

3135 **PAR LE PRÉSIDENT :**

J'inviterais maintenant les représentants de la Confédération des syndicats nationaux à venir
nous présenter leur mémoire.

3140 Bonjour madame, messieurs. Pour les besoins de transcription, je vous invite à vous
identifier et je vous cède la parole pour ce qui est de votre présentation. La parole est à vous.

PAR M. JAN FRANS RICARD :

3145 Jan Frans Ricard, je travaille à la recherche à la CSN.

PAR M. PIERRE PATRY :

3150 Pierre Patry, je suis trésorier de la CSN.

PAR Mme MIREILLE PELLETIER :

3155 Mireille Pelletier, conseillère syndicale à la CSN.

PAR LE PRÉSIDENT :

La parole est à vous.

3160 **PAR M. PIERRE PATRY :**

3165 Merci beaucoup monsieur le Président. Monsieur dame les Commissaires. On va se partager la présentation en trois (3) parties. Je ferai le début, madame Pelletier va poursuivre, monsieur Ricard par la suite et je conclurai.

Donc lors des consultations publiques tenues dans le cadre du premier BAPE sur le gaz de schiste en 2010, la CSN avait développé un ensemble de positions fermes.

3170 Elle avait revendiqué que le mandat du BAPE soit élargi, qu'il dispose d'un délai nécessaire pour faire une analyse complète des impacts de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schiste, notamment sur la sécurité et l'indépendance énergétique du Québec, sur les impacts sociaux, économiques et environnementaux, ainsi que sur les terres agricoles et la production alimentaire.

3175 En présence du peu d'informations dont nous disposions sur ces questions, nous avons exigé un moratoire sur l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste et ce, jusqu'à ce que les recommandations du BAPE soient rendues publiques et aient fait l'objet d'un débat public large, représentatif et éclairé, incluant la révision de la Loi sur les mines et les redevances. Bon, le temps a fait en partie son œuvre sur ces questions-là.

3180 Et c'est toujours la position que l'on maintient à l'effet qu'il doit y avoir un débat public large.

On peut constater que peu de choses ont changé depuis le premier BAPE, mise à part la conscientisation de la population et les organisations de la société civile sur les questions d'énergie et de développement économique et durable.

3185 Dans le même temps, les experts du changement climatique, comme le GIEC, ont amené de plus en plus de preuves de la nécessité de réduire notre empreinte carbone qui passe beaucoup

3190

par les hydrocarbures. Plusieurs catastrophes environnementales majeures ont aussi secoué la planète dont une bonne partie est liée à la filière des hydrocarbures et au réchauffement climatique.

Dans ce contexte, la consultation publique et l'acceptabilité sociale sont devenues incontournables pour toute société se disant démocratique.

3195

Le gouvernement libéral, comme celui du PQ avant lui, prétend vouloir assurer un développement prudent et ordonné des hydrocarbures. Or, sa décision de donner le feu vert à l'exploration du pétrole de schiste sur l'île d'Anticosti, avant même de faire des études d'impact, ne rassure en rien la population. D'autant plus que cela contrevient à la Loi sur le développement durable du Québec.

3200

De plus, on peine à relancer l'économie du Québec et à obtenir des taux de croissance satisfaisants, ce qui ne profite à personne. On voit de plus en plus poindre les possibilités d'une nouvelle révolution énergétique basée sur les énergies propres qui pourrait relancer notre économie.

3205

Le modèle énergétique est au cœur du développement du Québec.

3210

La CSN a fait le choix d'opter pour un développement soucieux de l'environnement où les hydrocarbures seront de moins en moins utilisés. Cette transition prendra plusieurs années pendant lesquelles le pétrole et le gaz seront toujours utilisés.

3215

Notre position concernant l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste n'en est pas une de fermeture ou de rejet définitif, mais nous savons tous aujourd'hui que nous ne pouvons pas continuer à développer à n'importe quel prix, surtout quand même les motifs économiques mis de l'avant soulèvent de sérieuses questions. Ce serait profitable pour qui?

Pour la CSN, tout projet de développement doit être acceptable sur les plans économique, social et environnemental et susciter une adhésion large des citoyennes et des citoyens.

3220

La CSN a pris position depuis plusieurs années pour une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Nous avons soutenu toutes les initiatives gouvernementales ou autres allant dans cette direction. Nous avons également appuyé toutes les actions pouvant influencer le gouvernement canadien, avec peu de succès par ailleurs, à respecter ses engagements pris dans le cadre du protocole de Kyoto.

3225

Il faut se demander si l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste sont conciliables avec les cibles de réduction des gaz à effet de serre du gouvernement d'ici 2020.

3230 L'évaluation environnementale stratégique mentionne que le développement de l'industrie doit s'accompagner de mesures menant l'industrie à diminuer ses émissions de gaz à effet de serre. La CSN est d'avis que ceci peut se faire pour la phase exploration, mais que pour les émissions fugitives, il sera passablement plus difficile de développer des mesures efficaces, vu le manque de connaissances scientifiques.

3235 La CSN est d'avis que la lutte aux changements climatiques est un enjeu majeur pour les années à venir. Pour ce faire, un plan d'action pour diminuer les gaz à effet de serre doit être mis en place. Il ne faut en aucun cas que l'industrie du gaz de schiste nuise à l'atteinte de l'objectif de réduction pour 2020.

3240 Je vais maintenant demander à madame Pelletier de poursuivre.

PAR Mme MIREILLE PELLETIER :

3245 Donc pour continuer! On peut continuer avec le fait qu'il n'existe pas présentement de réglementation spécifique encadrant l'exploitation et l'exploration des hydrocarbures au Québec de formes non conventionnelles. Donc la réglementation s'applique plus pour qu'est-ce qui est des gisements conventionnels.

3250 Il y a eu, on se rappelle, en mai 2013, un règlement qui a été déposé sur le prélèvement des eaux et leur protection, mais ce règlement-là n'a jamais été adopté. Après ça, il y a pas vraiment de réglementation spécifique non plus pour les eaux usées ou pour les résidus de ces sites-là.

3255 Par contre, on se dit qu'il faut pas non plus réglementer seulement pour réglementer, parce que la science n'en sait pas encore tout à fait assez sur certains aspects, comme par exemple on n'est pas encore capable de cartographier les eaux profondes, comme ça a été dit dans l'ÉES. Donc il faudrait pas que cette réglementation-là crée une perception de sécurité quand on ne sait pas, quand il nous manque encore des données pour établir la réglementation.

3260 Donc la CSN croit qu'avant d'aller de l'avant avec l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste, la réglementation devra être adoptée pour ce type d'industrie et pour s'assurer de l'efficacité de la réglementation, les connaissances scientifiques sur cette filière doivent être approfondies dans les secteurs où il manque encore de connaissances.

3265 Un autre sujet d'inquiétude est la pollution de l'eau. Souvent, c'est ce sujet-là qui retient le plus d'attention quand on parle des problèmes environnementaux.

Également, en plus d'être potentiellement une source de pollution de l'eau, c'est une industrie qui en consomme également beaucoup.

3270 On peut se demander aussi si l'industrie se développe, si les promoteurs vont être capables de faire, à toutes les étapes de leur développement, d'appliquer le principe de précaution. Ça, c'est une question qu'on se pose. Puis c'est également mentionné dans l'ÉES, qu'ils accusent un retard dans l'adoption de pratiques responsables. Donc on peut se demander si le principe de précaution pourrait être appliqué à chacune des étapes.

3275 Aussi, les puits, souvent, sont abandonnés, non pas parce qu'il ne reste plus de gaz de schiste, mais parce qu'ils ne sont plus rentables. Ce qui fait qu'il reste en moyenne environ quatre-vingts pour cent (80 %) du gaz sous terre, et on ne peut pas savoir avec certitude encore qu'est-ce qui va arriver de ce gaz-là. est-ce qu'il va migrer, est-ce qu'il va rester en place, est-ce qu'il va contaminer des sources d'eau potable, est-ce qu'il les contaminera pas! Donc ces questions-là restent en suspens.

3280 Et souvent aussi, quand il y a des sources d'eau qui sont polluées, le fardeau revient aux citoyens, si c'est leur source d'eau potable, un peu comme c'est le cas à Shannon, je ne me souviens plus si c'est réglé, mais si c'est réglé, ça a pris bien des années avant que ce soit fait.

3285 Et également, le Conseil des académies canadiennes qui dit que les connaissances sur les risques de contamination des sources d'eau potable sont insuffisantes présentement pour qu'on se lance dans l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste.

3290 Donc la CSN est d'avis que pour ce qui a trait à la contamination de l'eau, il manque des connaissances scientifiques essentielles avant de prendre la décision d'exploiter ou non le gaz de schiste, les risques, eux, étant bien réels.

3295 On peut faire aussi un petit bout sur les eaux usées! Donc on sait que l'industrie des gaz de schiste génère un grand volume d'eaux usées qui sont souvent, bien, la plupart du temps, contaminées par une multitude de produits. Souvent les citoyens connaissent pas c'est quoi les produits qui sont à l'intérieur, c'est seulement divulgué au ministère de l'Environnement. Et oui, l'ÉES disait que la plupart des produits n'étaient pas dangereux, mais ils en ont signifié quand même cinq (5) produits à l'intérieur de ces produits-là qui pouvaient être plus dangereux pour les citoyens.

3300 Donc on peut se demander si on va avoir le nombre d'usines d'épuration nécessaire, s'ils vont être capables de traiter ça, parce que présentement, avec des étangs aérés ou les techniques actuelles, on n'est pas capable de traiter adéquatement ces eaux-là.

3305 Donc la position de la CSN est qu'étant donné que les infrastructures sont insuffisantes, la CSN est d'avis qu'il faudrait des normes de rejet et des installations pour l'épuration des eaux spécifiques à l'industrie du gaz de schiste.

Je vais un petit peu sortir du domaine de l'environnement pour aller en santé et sécurité des travailleurs!

3310

Donc dans l'ÉES, on dit qu'il y a un manque de connaissances sur les différents produits chimiques, qui rend difficile l'évaluation du potentiel d'exposition des travailleuses et des travailleurs, et le Conseil des académies canadiennes va dans le même sens, en disant que les incidences sur la santé ne sont pas bien comprises.

3315

Il y a des études aussi qui commencent à sortir sur l'exposition des travailleurs à la silice qui cause la silicose qui est une maladie mortelle souvent. Et le fait aussi que le fardeau de la preuve repose sur les travailleurs, ça pourrait être difficile pour eux de se faire accepter à la CSST, parce que souvent, le lien de cause à effet va être difficile à démontrer.

3320

Donc pour la CSN, il est primordial d'acquérir les connaissances avant l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste. Il serait inadmissible de faire travailler des gens sans connaître les risques potentiels sur leur santé.

3325

Je vais maintenant passer la parole à Jan.

PAR M. JAN FRANS RICARD :

3330

Je vais commencer en parlant un peu de l'utilisation du territoire. Donc les entreprises doivent toujours forer davantage pour maintenir leur rentabilité, ce qui entraîne des effets négatifs en termes d'utilisation du territoire.

3335

La venue de cette industrie implique plus de camions, de routes, de pipelines, d'infrastructures de pompage, donc une pression sur les infrastructures et sur l'environnement, notamment immédiat de ces milieux-là.

3340

Il y a Martine Ouellet qui disait d'ailleurs : l'exploitation du gaz de schiste est une activité qui présente des risques élevés et qui menace d'autres industries, comme l'agriculture et le tourisme. Donc pour l'harmonisation de l'industrie avec le territoire comme il est utilisé en ce moment, est loin d'être évidente.

3345

Donc cet état de fait amène la CSN à être préoccupée par la perte de superficie agricole liée aux travaux d'extraction. Nous croyons être en droit de connaître l'impact de cette industrie sur la production et sur la sécurité alimentaire du Québec. Donc ces externalités doivent être prises en compte dans l'équation.

3350 Je vais parler maintenant de l'acceptabilité sociale. Donc au niveau du contexte, on sait qu'il y a une conscientisation grandissante sur les enjeux de développement durable de la part de la population; une grande partie de la population n'est plus prête à accepter le développement économique à tout prix.

La population est méfiante envers l'industrie du gaz de schiste, avec raison. Il y a beaucoup de risques qui ont été établis, notamment dans l'ÉES, et peu de certitudes.

3355 Il y a une prise de conscience aussi du besoin de participation citoyenne dans l'évaluation de ce type de projet par la population, pas seulement en tant que spectateur, mais en tant qu'acteur.

3360 Et aussi, le lobby pétrolier et gazier a atteint une force sans précédent au Québec et au Canada, ce qui induit des déséquilibres dans l'influence sur les pouvoirs publics et sur l'opinion publique.

3365 Constat! L'ÉES confirme qu'il n'y a pas d'acceptabilité sociale suffisante au Québec et ça, ça fait consensus. Il y a une forte opposition dans la société, ce qui explique notamment cette insuffisante acceptabilité, d'autant plus que le contexte économique est défavorable.

Le premier BAPE qui a été remis en 2011 concluait lui aussi qu'il n'y avait pas d'acceptabilité sociale suffisante, et le Commissaire au développement durable avait blâmé le gouvernement Charest pour sa gestion du dossier.

3370 Il y a une mobilisation rapide et intense au Québec, comme le souligne l'ÉES, manque d'informations, manque de transparence, risques énormes, besoin de renforcer le cadre réglementaire, ce qui ressort clairement, faibles retombées économiques, et la facture publique, ce qui est très important, donc les externalités aussi, mais il pourrait y avoir les coûts pour la santé publique, les coûts de décontamination et tout un ensemble de choses, et si les redevances servent en grande partie, à réparer les torts infligés par l'industrie, bien, c'est assez mitigé.

3375 Et aussi, en termes de choix énergétique, est-ce que c'est le bon choix pour un avenir durable pour le Québec? Est-ce qu'il n'y aurait pas négligence de d'autres filières plus prometteuses? Et en même temps aussi, il faut se questionner par rapport aux impacts sur la filière d'hydroélectricité. Si on fait concurrence directement à Hydro-Québec qui est publique.

3380 Et un sentiment d'inquiétude et d'impuissance des populations, quand ils ont vu débarquer aussi les compagnies pour les puits en zones habitées.

3385 Donc en bref, on dénote un clair déficit de confiance envers le comportement des entreprises, les gouvernements et la maîtrise des technologies. L'ÉES confirme aussi un important retard dans la responsabilité sociale des entreprises du secteur.

3390 Un déficit démocratique dans la gouvernance. L'ÉES, le BAPE s'inscrivent effectivement dans une démarche pédagogique, comme on a entendu récemment, mais il n'y a pas que la population qui a des choses à apprendre là-dedans.

3395 Les ÉES sont pas des outils de propagande au service d'une industrie ou d'un parti, pas plus que l'acceptabilité sociale n'est un exercice de marketing. Donc on a eu la présentation un petit peu sur le manque de balises, même au niveau académique là-dessus, donc c'est important, pour nous, que ce processus-là soit réellement démocratique, soit un exercice où les citoyens peuvent s'exprimer.

3400 Le processus d'acceptabilité sociale n'est pas une démarche linéaire non plus. Certains nous présentent ça comme si c'était un chemin linéaire vers l'acceptabilité et que c'était le manque d'informations, la peur de la population qui ralentissait ce cheminement-là alors qu'il n'est pas acquis du tout qu'il y ait acceptabilité sociale. La tendance confirme même que plus la population est informée, plus l'opposition grandit.

3405 Donc une conscientisation croissante est fort encourageante. Et l'opposition est trop complexe pour se réduire au syndrome de pas dans ma cour, comme le confirme l'étude S4-3 contenue dans l'ÉES. Elle est portée par une diversité d'acteurs partout au Québec.

3410 Donc dans ce contexte, la CSN estime nécessaire un engagement du public pour obtenir une véritable acceptabilité sociale ou non dans un souci de dialogue et de participation citoyenne. Donc nous souhaitons une participation élargie à l'ensemble des acteurs sociaux à toutes les étapes du projet.

3415 Nous exigeons de la transparence, le droit à une information accessible, objective et de qualité pour pouvoir mener un débat éclairé.

 Et enfin, que le gouvernement prenne une décision qui favorise le développement durable et la prospérité de la population québécoise.

3420 Donc en fonction des intérêts de la majorité, pour le bien commun, la force des lobbies et des intérêts économiques ne doit pas dicter les décisions gouvernementales, et le BAPE doit être l'occasion, le lieu d'un rééquilibrage des forces en présence qui sont largement asymétriques.

 Et je repasse la parole à Pierre.

3425 **PAR M. PIERRE PATRY :**

Vous aurez compris, nous, on considère qu'il n'y a pas d'urgence à s'engager dans un développement qui aura des impacts importants sur notre collectivité. Nous réitérons qu'avant de procéder, il est primordial d'acquérir les connaissances scientifiques pour répondre aux questions laissées en suspens par l'évaluation environnementale stratégique.

3430 Il est également important de connaître les modifications qui seront proposées au cadre législatif, les citoyennes et les citoyens auront ainsi un portrait précis de la situation, et un véritable débat de société pourra s'engager avant que les décisions se prennent dans une perspective d'acceptabilité sociale.

3435 En tant que centrale syndicale, quelques points nous interpellent particulièrement! Donc on insiste sur la question de la santé publique, mais aussi sur la santé et sécurité des travailleuses et des travailleurs concernés, comme madame Pelletier vous en a parlé tantôt.

3440 La dimension économique est plus large que les seuls profits aux actionnaires dont on ne voit que rarement les retombées. Un projet doit être structurant, générer des emplois de qualité et des bénéfices pour la collectivité, c'est essentiel à l'acceptabilité sociale.

3445 Donc en vertu du principe de précaution qui est inclus dans la Loi sur le développement durable, la CSN réitère sa position de moratoire complet sur l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

3450 Merci beaucoup de votre présentation.

Est-ce que mes collègues ont des questions à soumettre? Madame Grandbois.

3455 **PAR LA COMMISSAIRE :**

3460 Moi, c'est une petite question de contexte. Je serais juste curieuse de savoir, parce que visiblement, vous avez étudié le sujet, qu'est-ce qui a amené la CSN à se pencher sur ce dossier-là et puis à sûrement fouiller un peu la chose, parce que visiblement, vous avez pas regardé la chose seulement la semaine passée, donc j'aimerais en savoir un petit peu plus?

PAR M. PIERRE PATRY :

3465 Bien écoutez, je ne l'ai pas dit au début de ma présentation, mais la CSN, on représente trois cent vingt-cinq mille (325 000) travailleuses et travailleurs, principalement au Québec, pour l'essentiel.

3470 Puis ces gens-là, avant d'être des travailleuses et des travailleurs, ce sont aussi des citoyennes et des citoyens et à la CSN, on s'occupe bien sûr des questions de conditions de travail, mais on se préoccupe également des conditions de vie des membres qu'on représente, mais aussi de l'ensemble de la population du Québec.

3475 Puis je peux vous dire qu'en 2010, quand s'est enclenché tout le débat sur les gaz de schiste, dont une grande partie de la population ne connaissait même pas ce qu'étaient les gaz de schiste avant que pratiquement les promoteurs débarquent dans leur cour, bien, il y a bon nombre de membres de la CSN, notamment dans la région ici, qui nous ont interpellés pour dire, bien, il faut se préoccuper de cette question-là comme citoyennes et comme citoyens, puis qui manifestaient un certain nombre d'inquiétudes sur la façon de faire des promoteurs, des compagnies, notamment gazières à cet effet-là.

3480 Donc c'est pour ça que la CSN se préoccupe de ces questions-là.

3485 Et d'autre part, la CSN se préoccupe des questions de développement économique et de développement de l'emploi et à cet égard-là, bien, il y a peut-être d'autres filières qui sont à développer, qui sont peut-être plus pertinentes que la filière des gaz de schiste, pour développer de l'emploi, mais dans une perspective de développement durable, parce qu'on a aussi des soucis pour les questions environnementales.

3490 Donc c'est ce qui nous amène, comme organisation syndicale, qui représente trois cent vingt-cinq mille (325 000) travailleuses et travailleurs, mais aussi citoyennes et citoyens à se préoccuper de ces questions-là.

PAR LA COMMISSAIRE :

3495 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

3500 Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE :

Monsieur Patry, je vous donne l'opportunité de continuer! Mais je ne sais pas si vous avez la réponse à ma question.

3505

PAR M. PIERRE PATRY :

J'ai deux (2) personnes avec moi qui l'ont peut-être.

3510

PAR LE COMMISSAIRE :

Vous représentez trois cent vingt-cinq mille (325 000) travailleurs, nous dites-vous, et vous avez dit aussi, bon, il y a les études du GIEC, donc nous, on se positionne vers des énergies vertes.

3515

Est-ce que vous avez un commentaire à formuler sur le plan de l'emploi au regard du développement ou des alternatives?

PAR M. PIERRE PATRY :

3520

Oui, tout à fait. Incomplet peut-être, d'autres pourront compléter.

D'abord, il y a des phases de développement en lien avec le développement de l'industrie du gaz de schiste où il y aura très très peu de création d'emplois.

3525

D'autre part, quand on se soucie des impacts environnementaux, notamment sur la question de l'agriculture, notamment sur la question du tourisme, c'est aussi, bon, parce qu'on est des citoyennes et des citoyens et qu'on se préoccupe de ces questions-là, mais on a également des gens qui oeuvrent dans ces domaines-là. On a tout des gens qui oeuvrent dans l'agroalimentaire jusque dans les entrepôts, qui, si jamais il y a des problèmes environnementaux, ça peut affecter l'emploi de ces gens-là, de la même façon dans l'industrie du tourisme.

3530

Nous, on pense par exemple que ce qui a été mis de l'avant par le gouvernement précédent, mais repris par le gouvernement actuel pas plus tard qu'hier, dans le cadre – moi aussi, j'étais à Québec hier pour le budget du Québec – sur la question de l'électrification des transports, sur la question de la création du fonds sur la biomasse où il y a des avenues là tout aussi intéressantes qui permettent la création d'emplois, mais dans une perspective de développement d'emplois, mais beaucoup plus dans une perspective de développement durable.

3535

3540 Donc il y a moyen de développer l'emploi autrement que par le développement de la filière des gaz de schiste.

PAR LE COMMISSAIRE :

3545 Mais vous ne les avez pas comptabilisés, je veux dire, en ce moment, vous n'avez pas une évaluation à nous proposer?

PAR M. PIERRE PATRY :

3550 Non. D'ailleurs, c'est assez difficile à mesurer, les impacts de ça, mais je pense pas qu'on ait de données plus précises à cet égard-là.

PAR M. JAN FRANS RICARD :

3555 On travaille actuellement, le groupe de travail sur l'environnement de la CSN, on travaille sur une politique énergétique. Donc on va arrimer avec notre politique industrielle, donc justement, on est en train d'analyser toutes les filières une par une pour dégager celles qui sont les plus profitables pour le Québec.

3560 Et il y en a où on voit que c'est vraiment l'expertise québécoise, le savoir-faire, et toute une gamme d'industries qui gravitent alentour. Alors que pour le gaz de schiste, ce qu'on apprend, ce qu'on constate, c'est que la main-d'œuvre, pour le forage et tout ça, viendrait principalement de l'Ouest canadien qui a une expertise plus grande là-dedans.

3565 Donc on doute aussi du nombre d'emplois réels créés par ça.

PAR LE COMMISSAIRE :

3570 Merci. Le document dont vous parlez, est-ce qu'on a espérance de le voir avant la fin de notre mandat ou si c'est un exercice de longue haleine pour vous?

PAR M. JAN FRANS RICARD :

3575 Il y a un avant-goût dans le mémoire qu'on a déposé sur la stratégie énergétique.

PAR LE COMMISSAIRE :

Ah, d'accord.

3580 **PAR M. JAN FRANS RICARD :**

Mais j'espère, oui, que vous pourrez le voir avant la fin du mandat.

3585 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Merci.

PAR M. PIERRE PATRY :

3590 Mais on pourrait vous faire parvenir le mémoire qu'on avait déposé dans le cadre de la stratégie énergétique.

PAR LE COMMISSAIRE :

3595 On va l'apprécier, merci beaucoup.

PAR M. PIERRE PATRY :

Ainsi que notre politique industrielle.

3600 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Il suffirait de prendre entente avec madame Harvey à l'arrière pour la communication du document.

3605 **PAR M. PIERRE PATRY :**

On fera ça en quittant.

3610 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci madame, messieurs de votre contribution aux travaux de la Commission.

3615

3620

FRANCE MERCILLE

PAR LE PRÉSIDENT :

3625

Alors une personne s'est inscrite au registre pour une présentation verbale de dix (10) minutes, alors j'inviterais madame Mercille s'il vous plaît à venir nous faire ses commentaires.

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

3630

Merci beaucoup de me recevoir. Vraiment, j'apprécie.

Première chose, c'est qu'aujourd'hui, le maire de Saint-Antoine...

PAR LE PRÉSIDENT :

3635

Madame Mercille, les règles de procédure de l'audience ne permettent pas de venir commenter les mémoires et les opinions.

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

3640

Non, c'était pas commenter.

PAR LE PRÉSIDENT :

3645

C'est pas un commentaire?

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

Non, pas du tout.

3650

PAR LE PRÉSIDENT :

Je m'excuse madame, je vous laisse la parole.

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

3655

C'était juste de dire que le puits de Saint-Denis, c'était la Canadian Forest Oil et puis les dirigeants, c'était de Denver Colorado. C'est juste ça, je voulais pas commenter du tout.

3660 Moi en tout cas, j'ai fait un mémoire en 2010, puis je veux juste nommer le numéro, c'est le DM175, et je le reconduis, si vous voulez aller le voir, mon opinion n'a pas changé.

3665 Deuxièmement, je salue avec fierté l'intelligence des gens qui sont venus présenter et qui ont exprimé et exprimeront leur total non aux gaz de schiste, leur point de vue contre le gaz de schiste, je les salue. Et j'ai trouvé les mémoires très très intelligents.

 Troisièmement, j'ai entendu hier l'entrevue, le mémoire de madame Houle, Danielle Houle qui vient de Saint-Denis, et je me suis demandé comment ça se fait que vous, les commissaires, ne connaissiez pas assez les cas qu'il y a eus au Québec.

3670 Alors je suis venue vous vendre ma salade! Je suis venue vous vendre pour compléter votre éducation là-dessus, vendre mon DVD. Je vous le donnerais, mais je ne peux pas vous le donner, parce qu'on a travaillé un an. Alors je voudrais vous le vendre personnellement.

PAR LE PRÉSIDENT :

3675 Mais, madame Mercille, dans un des mémoires qui nous a été déposé, il est en référence. À ma connaissance, on en a déposé une copie.

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

3680 Non, pa-t-encore.

PAR LE PRÉSIDENT :

3685 Pa-t-encore!

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

3690 Pa-t-encore. Mais moi, c'est pas à la Commission, c'est à vous, membres personnels.

PAR LE PRÉSIDENT :

 Mais le donner à la Commission, c'est le donner aussi à nous.

3695 **PAR Mme FRANCE MERCILLE :**

Oui, mais moi, je vais vous le vendre à vous, madame Grandbois, monsieur Bergeron, monsieur Haemmerli personnellement. Après, il se vend vingt dollars (20 \$), j'aimerais vous le vendre.

3700 Et dans ce vidéo-là, je veux juste terminer, vous allez entendre madame Odette Larin, Catherine Valton, Danielle Houle, Pascal Lemire, Jocelyne Campeau, Chantal Gamache, Lucie Marchessault, Luc Martinet, Suzanne Millette, Johanne Côté, Line Fredette, Luce Thavard, monsieur Rémy, des agriculteurs. C'est parce que j'avais pas tous les noms, parce que j'ai beaucoup travaillé ces temps-ci, mais vous allez entendre ces gens-là vous dire qu'est-ce qu'ils ont vécu.

3705 Et puis j'ai deux (2) recommandations à vous faire. Une, c'est que vous soyez encore les commissaires à la prochaine ÉES, parce que votre connaissance maintenant est grande, et que ce sera pas tout à recommencer, vous comprenez! Vous avez des acquis importants au niveau de la connaissance.

3710 Et je voudrais faire une autre recommandation! C'est qu'avant d'aller faire d'autres projets, comme monsieur Dorval voulait faire sur le gaz de schiste, il faudrait aller essayer de réparer et de comprendre les dix-neuf (19) puits qui fuient avant d'aller faire d'autres projets, comprenez-vous! Ce serait ça, l'important. Qu'est-ce qui s'est passé!

Parce que je trouve ça incroyable.

3720 Et je vous encourage à l'acheter, il est seulement vingt dollars (20 \$). Je l'ai vendu à monsieur Dorval.

PAR LE PRÉSIDENT :

3725 Réglons tout de suite l'histoire du DVD! Nous, ce qu'on prenait pour acquis, c'est qu'en étant en référence à un mémoire, il avait été déposé.

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

3730 Il n'a pas été déposé, mais je vais vous le vendre.

PAR LE PRÉSIDENT :

3735 Vous me dites qu'il n'a pas été déposé, OK. Notre coordonnatrice de la Commission va nous préciser dans quelle mesure il est déposé ou pas.

Bon, les gens qui l'ont donné en référence ont dit à madame Harvey, la coordonnatrice, qu'il allait être déposé. Est-ce que c'est exact?

3740 Parce que s'il est déposé...

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

3745 C'est pas moi. Moi, c'est personnel, c'est moi qui l'a fait, le film, avec madame Luce Cloutier. Je tiens à le dire, une anthropologue.

PAR LE PRÉSIDENT :

3750 C'est parce qu'il y a un aspect de droit d'auteur aussi. Si quelqu'un a affirmé, en référence...

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

Ah, je vais leur en vendre une copie, puis ils vous le déposeront.

3755 Mais moi, c'est personnellement à vous, les trois (3).

PAR LE PRÉSIDENT :

3760 Mais à partir du moment où ce qu'il va être déposé, il va faire partie de l'ensemble de la documentation de la Commission. Donc les gens éventuellement, sous réserve des éléments des droits d'auteur, il serait usuellement disponible sur le site Internet du Bureau d'audiences publiques comme étant une référence.

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

3765 Ce serait parfait pour moi.

PAR LE PRÉSIDENT :

3770 Mais il va falloir qu'avec les gens qui ont mis votre document en référence que vous conveniez des droits d'auteur pour la diffusion.

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

3775 Je suis très d'accord avec les gens, puis je les remercie d'avoir mentionné mon film. Mais moi, c'est à titre de citoyenne, je voulais vous le vendre à vous, en tant que citoyenne à citoyens.

PAR LE PRÉSIDENT :

3780 Alors je peux vous assurer que, d'une part, s'il y a entente avec les gens qui ont déposé le mémoire et qui l'ont donné en référence, je peux vous assurer qu'on va en prendre connaissance. Ça, je peux vous l'affirmer. On va le visionner, étant un des éléments de documentation qui nous a été déposé, puis on va en prendre connaissance, sous réserve des droits d'auteur.

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

3785 Ah, il n'y a pas de problème, monsieur.

PAR LE PRÉSIDENT :

3790 OK.

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

3795 J'aimerais avoir des questions, si vous avez des questions à me poser, j'aimerais ça y répondre!

PAR LE PRÉSIDENT :

3800 Madame Grandbois.

PAR LA COMMISSAIRE :

3805 Bien écoutez, on a appris beaucoup de choses, mais il y a des choses qu'on a entendues puis qu'on a oubliées. Donc depuis qu'on vous a entendue la première fois en première étape, je dois confesser que j'ai oublié effectivement votre localisation, vous êtes de quelle région déjà?

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

3810 De Beloeil. C'est Squatex, nous, qui aurait les claims.

PAR LA COMMISSAIRE :

Mais il n'y avait pas eu de puits de construits dans l'immédiat, l'environnement immédiat chez vous, je crois pas?

3815

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

Pas chez moi. Mais chez ma sœur à Calixa-Lavallée, qui a des risques, des gros risques d'avoir des puits, qu'elle a une très belle maison de 1760. Moi, je vais toujours me promener là-bas à la campagne, je vois mal quarante (40) puits.

3820

PAR LA COMMISSAIRE :

Oui, je comprends.

3825

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

C'est ça qui a fait que!

3830

PAR LA COMMISSAIRE :

Ça a été via votre sœur, finalement, parce que ma question, c'était de voir quand est-ce que vous avez commencé, vous, parce que visiblement, vous avez fait beaucoup de choses depuis!

3835

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

Ah oui.

PAR LA COMMISSAIRE :

3840

Mais qu'est-ce qui vous a au départ alertée?

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

Au départ, madame, je vais vous dire ce qui m'a alertée, ce sont les camions du fédéral qui sont venus se promener dans la région à Mont-Saint-Hilaire, les dumpers, je sais pas quoi, pour des relevés sismiques, les dumpers trucks. Et puis là, les journalistes, on a eu des articles dans le journal.

3845

3850 Mais moi, avant, j'avais vu quelques pancartes «Non au gaz de schiste» dans la région de Saint-Marc, parce que j'allais voir ma sœur, on passe par là. J'ai dit, c'est quoi ça, mais j'étais pas très très, je m'en foutais vraiment. C'est quand les trucks sont arrivés dans notre région, puis on a dit, qu'est-ce que c'est.

3855 Et j'ai entendu la dame qui est venue témoigner hier de Saint-Mathias et elle, c'est arrivé dans sa cour. Et c'est comme ça.

PAR LA COMMISSAIRE :

3860 C'est en quelle année, ça, ça remonte à quand?

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

3865 2010. Et j'ai assisté à la première conférence de presse de madame Normandeau le 29 août 2010 à Saint-Bruno. Et c'est comme ça que j'ai commencé à voir toutes les implications. J'ai regardé sur Internet et tout ça. Et c'est comme ça tranquillement que j'ai fait partie du comité à Mont-Saint-Hilaire.

PAR LA COMMISSAIRE :

3870 Puis votre document?

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

3875 Notre document, nous, on avait plusieurs réunions, puis Luce qui est anthropologue, on s'est dit, qu'est-ce qu'on pourrait bien faire pour sensibiliser les gens là-dessus! On parlait tout le temps de fracturation, de trucs économiques, de ci, de ça, mais on parlait pas de la fracture sociale.

3880 Alors Luce et moi, moi j'étais habile au niveau de la caméra, j'avais déjà fait quelques trucs au niveau du théâtre avec les enfants et tout ça, j'ai dit, j'ai une caméra, alors si on faisait un film, un documentaire!

3885 Et voilà, nous sommes allées dans quelques régions que vous allez voir. Sur mon documentaire, les régions ne sont pas inscrites, c'est un manque. Mais les témoignages sont là, et les crédits des gens, à la fin, sont là.

PAR LE PRÉSIDENT :

3890 Écoutez, je vous donne l'occasion de nous vendre virtuellement votre documentaire, parce qu'évidemment, il va peut-être y avoir un certain délai avant qu'on en prenne connaissance.

Pourriez-vous nous livrer l'essence des témoignages que vous avez recueillis dans votre documentaire?

3895 **PAR Mme FRANCE MERCILLE :**

D'accord. Le premier témoignage, c'est une dame, c'est Jocelyne Campeau qui, elle, quand elle a vu les camions venir s'installer devant chez elle, elle dit, qu'est-ce que c'est ça!

3900 Elle est allée voir les gens, puis elle a dit, qu'est-ce que vous faites là! Premièrement, ils lui ont dit «I don't speak french». Puis après ça, elle dit, bien voyons, qu'est-ce que c'est! Il dit, on cherche quelque chose, de l'or, du cuivre! Là, elle a compris après que c'était le gaz de schiste.

3905 Là, elle a dit, on est pris avec les gaz de schiste dans notre cour!

Après ça, d'autres témoignages. Un autre témoignage, c'est madame Larin. Vous allez voir, à l'ouverture du film, c'est pas mes images, c'est les images de madame Larin qui, elle, a été forcée par le groupe Gastem à cent mètres (100 m) de sa maison.

3910 Et les premières images du film, c'est elle qui ouvre la porte de sa cuisine le dimanche matin et elle dit, voici, nous sommes dimanche matin, et voilà ce que j'entends aujourd'hui. Et là, on entend le bruit de la foreuse.

3915 Ça commence comme ça, notre film. C'est son mari qui filme ce qu'on entend.

Elle, c'est la seule qui a été devant les tribunaux pour défendre son cas. Et je peux vous dire que quelqu'un, je peux pas nommer le nom, je veux pas, qui lui a dit que c'était une maudite folle!

3920 Cette maudite folle là, je l'ai mise dans mon film en premier. Et c'est pour elle que je me bats, parce qu'elle se bat encore. Elle, elle a été malade. Madame Larin, c'est la fermeture de mon film, c'est quand elle referme la porte. Vous allez le voir. Mon début, ma fin.

3925 À l'intérieur de ça, il y a Danielle Houle que vous avez eue hier. Il y a monsieur Pascal Lemire, un agriculteur de La Visitation qui fait de l'élevage, des vaches qui sont, de la haute génétique, et lui, ses vaches ont été malades. On ne peut pas le relier au gaz de schiste, mais

pendant que la compagnie a foré, ses vaches ont été très malades. Et puis, il ne les soigne pas avec des antibiotiques, il est...

PAR LE COMMISSAIRE :

3930

En homéopathie.

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

3935

Exactement. Et le vétérinaire a dû employer des produits pour enlever le haut taux de métaux lourds dans leur sang aux vaches. Elles sont encore en train de se faire traiter, je crois.

3940

Ensuite, on est allé voir madame Luce Thavard qui, le jour même où elle apprend qu'elle ne peut pas avoir une petite ferme pour accueillir ses gens, ils permettent le puits à Saint-Denis pour le gaz de schiste. J'ai les gens de Saint-Marc qui témoignent, même s'il n'y a pas de puits, qui témoignent déjà de la fracture dans le village.

Et ça continue. Il y a des gens qui sont inquiets.

3945

Pour moi, c'est des gens, et on est tous susceptibles de vivre cette chose-là. Moi, je sais que dans les études que j'ai lues, c'est que la pollution de l'air est aussi importante, tout ce qui se dégage pendant les opérations de forage, à deux cents kilomètres (200 km) à la ronde.

3950

Et moi, ce que je voudrais dire aujourd'hui, c'est que j'ai apprécié beaucoup les travaux de monsieur Marc Durand, et j'ai trouvé ça très triste que certains de vos commissaires disent que ce n'était pas scientifique.

En tout cas, c'est ça, allez voir mon film. C'est des gens, j'ai pas forcé personne pour parler.

3955

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors écoutez, je vous inviterais à prendre entente avec les gens qui ont fait le mémoire et qui l'ont donné en référence.

3960

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

Ça va me faire plaisir.

PAR LE PRÉSIDENT :

3965

Et s'organiser pour que ce soit communiqué à madame Harvey, puis ça fera partie intégrante de la documentation de la Commission.

Et je peux vous assurer qu'on va le visionner, je peux vous l'affirmer.

3970

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

Merci beaucoup.

3975

PAR LE PRÉSIDENT :

C'est moi qui vous remercie, madame Mercille, de votre contribution aux travaux de la Commission.

3980

MOT DE LA FIN

PAR LE PRÉSIDENT :

3985

Alors ceci met fin à la première semaine de la deuxième partie de l'audience publique.

Je vous invite à participer à la deuxième semaine de la deuxième partie qui débutera le mardi 10 juin prochain à dix-neuf heures (19 h) à l'Église multifonctionnelle de Bécancour.

3990

Je vous rappelle que les séances sont webdiffusées en mode audio à partir du site Web du Bureau d'audiences publiques.

3995

Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les documents déposés et les transcriptions dans les centres de documentation ainsi que dans le site Web du Bureau d'audiences. Ces centres demeurent ouverts tout au long du mandat de la Commission et même un mois après la sortie publique du rapport.

4000

Les personnes désirant exercer leur droit de rectification par écrit auront jusqu'au 25 juin prochain pour le faire.

Si vous n'êtes pas en mesure de respecter ce délai, veuillez en faire part à madame Harvey, coordonnatrice de la Commission, car à défaut de le faire, la Commission pourrait décider de ne

4005 pas l'accepter si vous dépassez ce délai. Nous vous rappelons que ce droit sert à rectifier des faits et non à se prononcer sur les opinions émises.

4010 La Commission d'enquête poursuit ses travaux. Le cas échéant, les questions supplémentaires de la Commission et les réponses obtenues seront déposées dans les centres de documentation et dans le site Web du BAPE et pourront être consultés gratuitement par Internet aux centres de consultation régionaux.

Le rapport sera déposé au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard le 28 novembre 2014.

4015 La Commission d'enquête tient à exprimer son appréciation aux personnes qui se sont intéressées à ses travaux en posant des questions, en déposant un mémoire ou en participant à l'audience publique.

4020 Elle remercie également les personnes-ressources pour leur collaboration à ce processus public. Et je tiendrais à remercier les gens de l'équipe technique, notre sténographe madame Proulx, les analystes, Pierre Dufour qui a assuré la webdiffusion des audiences.

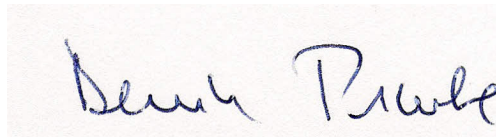
4025 Et personnellement, j'aimerais sincèrement remercier les gens qui ont assisté avec assiduité à l'ensemble de nos travaux, qui sont venus contribuer aux travaux de la Commission et qui, je l'espère, continueront à nous suivre dans les prochaines semaines et les prochains mois.

Alors je vous remercie beaucoup de votre attention.

4030 La Commission reprendra ses travaux mardi prochain à dix-neuf heures (19 h) à Bécancour. Merci.

SÉANCE AJOURNÉE AU 10 JUIN 2014 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

4035 Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifiée sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.



DENISE PROULX, s.o.

4040